



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

BUDGET DES DÉPENSES

AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2001–2002

RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU MINISTÈRE

Résultats stratégiques pour les Canadiens

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE • SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT • INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Canada

AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2001–2002

RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU MINISTÈRE

Résultats stratégiques pour les Canadiens

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE • SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT • INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

LYLE VANCLIEF, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I	1
Message du ministre	1
Message du secrétaire d'État au Développement rural	3
PARTIE II – REVUE DE L'ANNÉE	5
Un secteur agricole et agroalimentaire solide au XXI ^e siècle	5
PARTIE III – RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA	15
Des résultats stratégiques pour les Canadiens	15
Dépenses totales du Ministère	15
Profil des dépenses par type de dépense	15
Profil des dépenses par résultat stratégique	15
Réalizations liées au rendement.....	16
Sécurité du système alimentaire – Défis et faits saillants en 2001-2002	16
Santé de l'environnement – Défis et faits saillants en 2001-2002	19
Innovations propices à la croissance – Défis et faits saillants en 2001-2002	23
Initiatives horizontales et pangouvernementales	29
Partenariat rural canadien	29
Coopératives	33
Stratégie de développement durable	34
ANNEXE I – TABLEAUX FINANCIERS	42
ANNEXE II – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	51
Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)	51
Conseil national des produits agricoles (CNPA)	53
ANNEXE III – RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI	59
Rapports annuels prévus par la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	59
Programme d'assurance-récolte	59
Programme fédéral de réassurance-récolte.....	62
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).....	64
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i>	69
<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>	71
ANNEXE IV – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	74
Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe	74
Pour nous joindre – Personnes-ressources du Ministère	75

PARTIE I

MESSAGE DU MINISTRE

En 2001, les exportations agricoles ont augmenté de plus de 13 p. 100 (3,1 milliards de dollars), pour un montant de 26,5 milliards, ce qui bat l'ancien record d'exportation de 23,4 milliards réalisé en 2000.

En dépit du récent ralentissement économique mondial, les consommateurs de partout dans le monde continuent d'acheter des produits canadiens. Ils se rendent compte qu'ils doivent se tourner vers le Canada s'ils veulent des aliments sains de première qualité.

C'est avec plaisir que je présente à mes collègues du Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 2001-2002.

L'industrie agricole et agroalimentaire est de plus en plus complexe et axée sur le savoir. Les agriculteurs d'aujourd'hui sont aux prises avec les contraintes d'un marché en constante mutation, souvent provoquées par les consommateurs. Parallèlement, alors qu'ils réclament des aliments de plus grande valeur et plus variés, les consommateurs se soucient de la qualité et de la salubrité de leurs aliments, ainsi que des effets environnementaux de la production alimentaire.

Tout à fait conscient de cette situation, le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces, les territoires, le secteur agroalimentaire et les Canadiens et Canadiennes, a mis au point un cadre stratégique exhaustif pour l'agriculture qui vise à faire du Canada le chef de file mondial de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que de la protection de l'environnement.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture dotera le secteur agricole et agroalimentaire du Canada des outils qui lui permettront de réussir au XXI^e siècle. Une action intégrée entre les cinq éléments principaux du Cadre, à savoir la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, la science et l'innovation, le renouveau et la gestion des risques d'entreprise, assurera au secteur une plate-forme solide à partir de laquelle il pourra maximiser les débouchés économiques sur le marché international.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture a fait l'objet d'une entente de principe entre les provinces et les territoires en juin 2001. Après des négociations fédérales-provinciales-territoriales qui se sont tenues au cours de l'hiver 2001-2002, il a été ratifié en juin 2002. Ses éléments détaillés ont été arrêtés après consultation des principaux intervenants du secteur. De plus, au titre de son engagement financier historique à l'égard de l'agriculture, le gouvernement du Canada a affecté 3,4 milliards de dollars à la mise en œuvre du Cadre sur un investissement global de 5,2 milliards d'argent frais en six ans.



Lyle Vanclief

Nous sommes à mettre en place le cadre stratégique nécessaire pour aider l'industrie à atteindre la croissance et le succès.

Lyle Vanclief

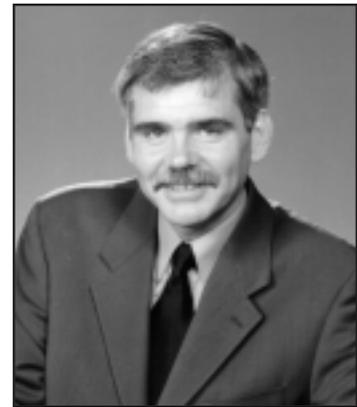
Pour soutenir les nouvelles orientations en agriculture, le Ministère a modifié les résultats stratégiques visés et ses priorités en fonction des cinq éléments clés du Cadre, pour lesquels des objectifs communs ont aussi été établis. Nous mettons actuellement en place un système exhaustif d'évaluation et de gestion des risques aux fins de nos programmes de financement agricole. De plus, notre plan d'action national a été intégré à nos activités internationales pour assurer une meilleure coordination des dossiers de développement des marchés et d'investissement, de développement international, de politiques commerciales et d'obstacles techniques au commerce. Nous sommes également engagés dans des initiatives pangouvernementales, comme le Partenariat rural canadien, les coopératives et la Stratégie de développement durable.

Avec le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture, le gouvernement du Canada aide le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire - du producteur primaire au transformateur - à répondre aux demandes des consommateurs, à s'adapter au changement et à augmenter sa rentabilité. Les prochaines étapes seront de poursuivre le travail avec le secteur et les provinces afin de prendre le nouveau cap qui conduira avec succès l'agriculture canadienne au XXI^e siècle et raffermira sa position de moteur clé de l'économie du Canada.

Lyle Vanclief
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre à la Coordination des affaires rurales

MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL

Les traditions du Canada rural sont une composante clé du mode de vie canadien, et le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'un Canada rural fort. Voilà pourquoi il s'emploie avec les Canadiens et les Canadiennes des régions rurales et d'autres ordres de gouvernement à garantir la viabilité à long terme des collectivités rurales. Nous voulons que les jeunes perçoivent les régions rurales comme des lieux riches en possibilités où ils peuvent bâtir leur avenir.



Andy Mitchell

Notre approche stratégique à l'égard des enjeux ruraux se compose des éléments suivants : une démarche ascendante qui permet aux collectivités d'élaborer leurs propres stratégies et méthodes qui leur assureront une viabilité à long terme; l'application de la Lentille rurale, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, pour mettre au point des initiatives utiles à tous les Canadiens et les Canadiennes; la mise en valeur constante du potentiel des collectivités par l'évaluation de leurs atouts, la création d'un consensus et l'élaboration d'un plan pour l'amélioration de ce potentiel; la prestation continue, aux collectivités rurales, des outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre leurs stratégies.

Cette approche à la prise de décisions qui met à contribution les gens de la base est une réussite, comme en fait foi la deuxième Conférence rurale nationale, tenue à Charlottetown, où plus de 500 Canadiens se sont réunis pour échanger des renseignements et des idées sur le renforcement des capacités des collectivités. Les avis des délégués ont servi de base à l'engagement du fédéral à préparer un plan d'action qui viendrait épauler les collectivités rurales. De plus, le Dialogue rural s'est poursuivi par le truchement de quatre conférences régionales et de plus de 30 séances du Dialogue rural qui se sont tenues dans l'ensemble du pays. Honorant notre engagement à mettre en valeur les capacités des collectivités, nous avons élaboré la Trousse d'outils pour un dialogue avec les collectivités rurales, qui aide à entamer le dialogue à l'échelon communautaire. Nous avons aussi publié le Répertoire de poche des programmes et des services ruraux, qui énumère les programmes et services fédéraux et donne les coordonnées des personnes-ressources avec qui communiquer par téléphone ou sur Internet. Comme la technologie et Internet sont des facteurs de réussite dans l'édification de collectivités rurales et éloignées viables, le gouvernement du Canada a

aussi réservé des fonds pour le développement de *Canada rural et éloigné en direct*, guichet unique en direct qui renseigne sur les collectivités rurales et éloignées et dispense des services connexes.

Parmi les autres faits saillants, citons deux éléments de l'initiative de la Lentille rurale, notamment l'Initiative des lieux historiques, de Patrimoine canadien, qui aide à restaurer les édifices à valeur historique des collectivités canadiennes. L'autre volet est le Programme des partenariats pour l'infrastructure canadienne de la santé, qui contribue à améliorer la santé globale des Canadiens et des Canadiennes des régions rurales et éloignées en finançant des projets de télésanté et de modèles de dossiers électroniques de santé.

Dans le cadre de mon mandat, je m'occupe aussi des coopératives, dont je reconnais pleinement le rôle qu'elles jouent dans le Canada rural et urbain, que ce soit en dispensant des services là où il n'y en aurait autrement pas, en favorisant le développement du leadership et le bénévolat ou en créant et préservant les emplois et les entreprises bien enracinés dans les collectivités. Au cours de l'année écoulée, nous avons collaboré avec des partenaires à mieux faire connaître et comprendre les structures des coopératives dans les domaines prioritaires que sont notamment l'agriculture, le développement rural, le développement des collectivités autochtones et la cohésion sociale.

Nous prévoyons maintenir l'élan acquis et même accomplir davantage en collaborant étroitement avec d'autres ministères et organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et les intervenants de collectivités à poursuivre l'édification d'un Canada rural solide et viable.

Andy Mitchell

Secrétaire d'État
(Développement rural)
(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

PARTIE II

REVUE DE L'ANNÉE

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) est un cadre d'objectifs et d'activités visant à mettre le secteur agricole et agroalimentaire canadien en mesure de tirer profit de sa réputation actuelle et de s'imposer comme le chef de file mondial en produisant des aliments sains et de grande qualité, obtenus grâce à des méthodes respectueuses de l'environnement, et en répondant aux demandes en évolution rapide d'un marché de plus en plus complexe. De tels changements amélioreront la compétitivité et la rentabilité des agriculteurs. 

Un secteur agricole et agroalimentaire solide au XXI^e siècle

Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada continue à faire face aux défis d'un environnement public et d'un marché dynamiques et changeants. Les agriculteurs sont soumis à de nouvelles contraintes qui dépassent les problèmes traditionnels de revenu agricole et d'intempéries. L'évolution des caractéristiques démographiques, la faveur grandissante des aliments de santé et la soif de nouveaux produits se sont accompagnées de défis et de possibilités auxquels le secteur canadien réagit actuellement. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère caractérisée par des attentes bien précises de la part des consommateurs, les progrès technologiques, la mondialisation et les questions liées à la protection de l'environnement et à la salubrité des aliments. Pour prendre en charge ces nouveaux défis, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) met au point de plus vastes approches des nouvelles tendances qui façonnent l'agriculture canadienne.

Les consommateurs se soucient de plus en plus de la salubrité et de la qualité des aliments. Ils réclament des assurances sur le rôle que joue la science dans la mise au point des nouveaux produits qu'ils trouvent dans les épiceries, ainsi que sur l'aptitude du secteur à gérer les risques pour l'environnement, comme l'utilisation de pesticides, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'eau. Dans un milieu de plus en plus complexe, Agriculture et Agroalimentaire Canada a changé ses façons de réagir aux questions qui touchent l'ensemble du réseau de production, d'approvisionnement, de commercialisation, de recherche, de distribution, de commerce et de consommation.

Tenant compte de ces possibilités et de ces enjeux, AAC a redéfini les résultats stratégiques pour les Canadiens en insistant sur les cinq priorités interdépendantes qui satisfont à ces demandes. Notre approche nationale positionnera le Canada comme le chef de file mondial de la production d'aliments sains selon des méthodes respectueuses de l'environnement. De plus, un effort exhaustif de gestion est en train de changer la façon dont le Ministère s'y prend pour parvenir à ces résultats. Cette transformation de l'organisation confère au Ministère une structure du XXI^e siècle qui lui permettra d'exécuter le plan stratégique du XXI^e siècle.

ALLER DE L'AVANT

Cette année se caractérise par un progrès énorme dans le remodelage de notre orientation stratégique pour répondre aux demandes des Canadiens et dans le cheminement avec nos partenaires vers sa réalisation. En juin 2001, nous sommes parvenus à un accord de principe sur le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) avec les 10 provinces et les territoires. Ce cadre énonce les objectifs communs et les paramètres de soutien du secteur agricole – une plate-forme de partenariat en agriculture jamais établie par aucun autre gouvernement au Canada.

En décembre 2001, le ministre a reçu le mandat et le soutien financier nécessaires à la mise en œuvre du CSA.

En février 2002, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont défini les étapes nécessaires à la mise en œuvre du CSA, et ont notamment convenu de la nécessité de tenir des consultations nationales auprès des intervenants de l'industrie et du grand public afin de connaître leur point de vue sur l'orientation stratégique et sur la façon dont elle devrait être appliquée.

Ces consultations auprès des intervenants du secteur et des Canadiens urbains et ruraux et la poursuite des discussions avec les pouvoirs provinciaux et territoriaux ont eu lieu au cours du printemps et au début de l'été 2002. Nous avons insisté sur le raffinement des éléments détaillés du CSA et sur la conclusion d'accords précis dans les domaines de la salubrité des aliments, de l'agriculture durable, du renouveau du secteur et de la gestion des risques d'entreprise.

Cet effort a subi une influence appréciable de la part des travaux poussés du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, qui a consulté les agriculteurs, les transformateurs, d'autres intervenants et des experts dans le

Partenaires :

- le secteur
- le gouvernement du Canada
- les gouvernements provinciaux
- les gouvernements territoriaux
- les Canadiens

cadre d'une évaluation des possibilités et des enjeux à long terme de l'économie agricole. La contribution du Groupe de travail libéral du Premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture a aussi été très précieuse.

UNE APPROCHE NATIONALE EXHAUSTIVE

Le CSA servira d'approche nationale exhaustive au secteur et permettra aux Canadiens vivant et travaillant dans les centres urbains et les collectivités rurales de soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Notre orientation élargit le pôle de la politique agricole en considérant un point de vue exhaustif des divers éléments du secteur et en changeant fondamentalement les relations de ce dernier avec les pouvoirs publics. Le cadre vise simultanément à défendre les intérêts des citoyens et à placer le secteur en position d'atteindre la rentabilité à long terme. Celle-ci passe par la compréhension et la satisfaction des besoins des consommateurs. Nous améliorons continuellement nos façons de faire non seulement pour satisfaire, mais pour dépasser les attentes des consommateurs avec la création de produits et de services novateurs, d'origine agricole, afin de garantir que les Canadiens ruraux et urbains pourront soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

La bio-économie aide l'agriculture canadienne à s'imposer comme un chef de file mondial de la production de nutraceutiques, de produits biopharmaceutiques, de matériaux de construction, de plastiques et même de produits ménagers qui ouvrent de nouveaux débouchés aux agriculteurs leur permettant d'accroître leur productivité.

Pour cibler ses ressources scientifiques vers la réalisation des objectifs du CSA, AAC a remodelé sa stratégie en science et en recherche pour polariser ses compétences vers les priorités en matière de recherches nationales liées au CSA.

Pour augmenter la rentabilité à long terme du secteur, nous collaborons aussi étroitement avec les chefs de file de l'agri-négoce pour que le secteur soit reconnu chez nous et à l'étranger. Conformément au plan de travail global du gouvernement, la politique intérieure d'AAC est intégrée aux activités internationales, ce qui autorise une meilleure coordination en matière de développement des marchés, d'investissement international, de politique commerciale et d'obstacles techniques au commerce.

Augmentation de la rentabilité et de la croissance

Les ventes mondiales de légumineuses canadiennes comme les lentilles, les haricots et les pois chiches ont augmenté de façon considérable en raison de la demande d'aliments sains, faibles en matière grasse et riches en protéines.

Aujourd'hui, le Canada alimente environ 65 p. 100 des ventes mondiales de lentilles et environ 50 p. 100 des ventes de pois secs.

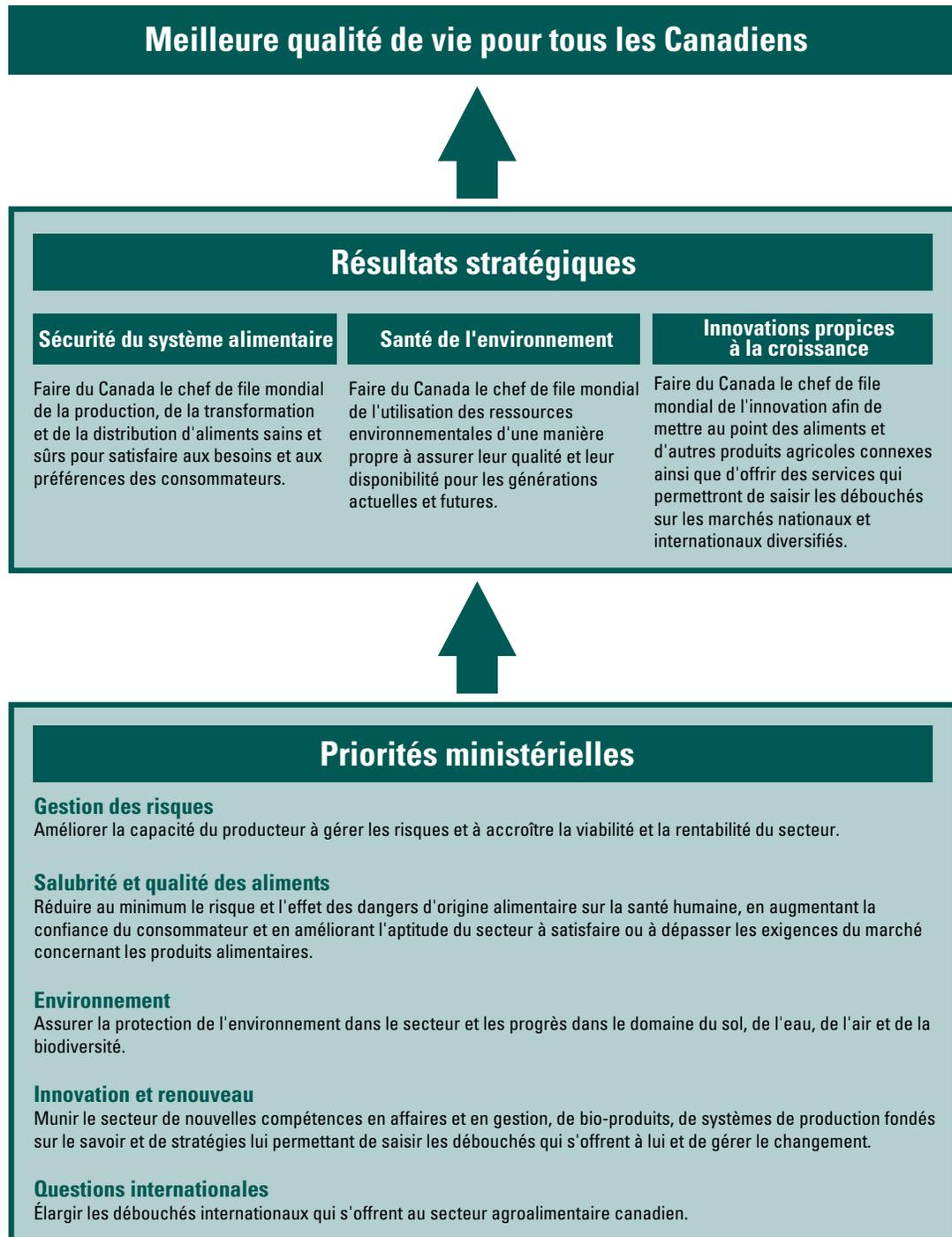
Le Canada a clairement établi sa position à la conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, ce qui lui permet de jouer un rôle de meneur et d'infléchir l'issue de l'évolution du commerce agricole mondial. Avec nos partenaires, nous tentons de négocier des règles équitables et d'éliminer les obstacles au commerce pour que les producteurs et les exportateurs du Canada puissent maintenir leur position sur les marchés actuels et en pénétrer de nouveaux. Nous nous engageons également à veiller à ce que les décisions relatives à la production et à la commercialisation des produits canadiens continuent d'être prises au Canada. Parallèlement, grâce à des efforts de commercialisation et de promotion mieux ciblés, les producteurs canadiens pourront s'introduire sur des marchés nationaux et internationaux clés.

Notre plan stratégique national exhaustif, avec ses objectifs nationaux communs, prend en charge les priorités des Canadiens et apporte les outils qui garantiront un avenir viable à l'ensemble du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il s'agit d'un plan de travail pour un partenariat actif entre les pouvoirs publics, le secteur, les intervenants et les citoyens, et constitue une plate-forme solide à partir de laquelle le secteur pourra maximiser les débouchés économiques. De plus, le plan contribuera au renforcement des collectivités rurales.

Le CSA fournit au Ministère un cadre qui lui permettra d'honorer avec succès son mandat et de parvenir à ses résultats stratégiques comme l'indique la figure 1. Agriculture et Agroalimentaire Canada a lié toutes ses activités aux cinq domaines prioritaires décrits dans le CSA. Toutes ses ressources ont été réaffectées pour soutenir la nouvelle orientation stratégique.

UN CADRE POUR LA RÉUSSITE

Figure 1. Plan stratégique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada



- **Gestion des risques**

L'agriculteur moderne doit composer avec des risques qui sont plus complexes et de plus grande portée qu'ils ne l'ont jamais été. Pour les aider à mieux les gérer, le Ministère a examiné ses programmes actuels de protection du revenu ainsi que la conception des programmes qui aident à faire face aux risques traditionnels et émergents. Les pouvoirs publics s'emploient maintenant, de concert avec le secteur, à mettre à profit les meilleurs éléments des actuels programmes de gestion des risques, comme l'assurance-récolte et le Compte de stabilisation du revenu net, afin de mettre au point des outils plus efficaces pour gérer les risques. L'objectif visé est de mettre au point un système plus intégré de programmes qui couvrent les risques, offrent aux producteurs un plus large choix et facilitent la croissance et la rentabilité.

- **Salubrité et qualité des aliments**

Les Canadiens se sont toujours souciés de la salubrité des aliments, mais des événements récents survenus ailleurs dans le monde (comme les cas de maladie de la « vache folle ») ont ravivé leurs préoccupations. Étant maintenant plus informés et ayant des goûts plus raffinés, ils exigent plus de choix et de fiabilité. L'évolution des préférences des consommateurs crée, pour le Canada, de nouvelles possibilités d'étendre sa réputation bien méritée de source fiable d'aliments sains de grande qualité. Bon nombre de fournisseurs adoptent déjà des systèmes qui offriront des garanties documentées répondant aux exigences des consommateurs en matière de salubrité et de qualité. Le CSA cherche à tableur sur ces efforts et à aider l'industrie à mettre au point des systèmes de retraçage des produits tout au long de la chaîne alimentaire, tout en intensifiant la surveillance afin de garantir la salubrité et la qualité à l'échelon de la production. On est en train de renforcer les systèmes de surveillance et d'information en matière de salubrité des aliments que les gouvernements ont déjà mis en place.

- **Environnement**

La bonne gérance de l'environnement est un élément déterminant de la durabilité et de la rentabilité à long terme du secteur. Ce dernier, qui en est bien conscient, continue à prendre des mesures pour protéger l'environnement. Nous agissons dans des domaines où le gouvernement peut apporter une aide, notamment en fournissant une meilleure information sur les liens entre l'agriculture et l'environnement et en intensifiant les recherches dans ce domaine; en mettant au point des pratiques de gestion optimales à la fine pointe et, dans les fermes, en procédant à des analyses agro-environnementales et en aidant à la mise en œuvre de plans agro-environnementaux.

Le Ministère agit également dans les divers domaines désignés par le CSA pour une action environnementale. La stratégie consiste à aider le secteur à exceller en gestion grâce au relèvement du degré de sensibilisation aux questions environnementales, à l'élargissement de la capacité de gestion de l'environnement, à l'accélération de la planification agro-environnementale et à l'octroi d'incitatifs qui accéléreront l'action environnementale. Avec le temps, ce travail apportera des avantages économiques et sociaux à tous les Canadiens.

- **Innovation et renouveau**

De nos jours, les exploitations agricoles sont plus grosses et plus complexes qu'elles ne l'ont jamais été, et les méthodes traditionnelles ne sont plus adaptées aux nouvelles technologies, aux nouveaux produits et aux pratiques modernes que les agriculteurs doivent maîtriser. Les producteurs doivent soutenir la concurrence dans un environnement commercial de plus en plus complexe, à forte intensité de savoir. Parallèlement, les progrès scientifiques et les innovations ouvrent aux agriculteurs de nouvelles possibilités économiques et plus d'activités à valeur ajoutée. Le Ministère a réorienté son attention vers le renouveau du secteur afin de le rendre apte à mieux réagir à ces nouveaux défis et débouchés. Les travaux ont déjà commencé sur des programmes où les efforts seront concentrés vers les besoins des agriculteurs à divers stades de leur carrière. Le Ministère a aussi entrepris d'améliorer les services public et privé de gestion d'entreprise et de consultation, l'information en gestion et en commercialisation dont les agriculteurs ont besoin pour accroître leur rentabilité ainsi que les réseaux permettant d'établir un lien entre les progrès scientifiques et les nouvelles possibilités économiques.

La science et la technologie ont eu une profonde incidence sur le succès du secteur agricole et agroalimentaire canadien, et les progrès technologiques accroissent les possibilités découlant de la bio-économie. Le Ministère a redoublé ses efforts pour souligner l'importance de la coordination de la recherche et de l'innovation entre les gouvernements, le secteur et les institutions de recherche privées, de façon à optimiser le rendement des investissements dans les domaines clés que représentent la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement et les méthodes de production innovatrices, ainsi que la mise au point de nouveaux produits innovateurs.

- **Questions internationales**

Le succès dans chacun des domaines prioritaires désignés précédemment ne peut être assuré sans accorder aussi une forte priorité à notre stratégie internationale. Alors que s'intensifie la concurrence mondiale, nous devons continuer à forger des partenariats nationaux entre les pouvoirs publics et le secteur et aller de l'avant collectivement afin d'intégrer tous les éléments du CSA pour garder une longueur d'avance sur nos concurrents. Nous voulons mettre le Canada en mesure d'être le chef de file mondial en matière :

- de production d'aliments sains par des méthodes respectueuses de l'environnement;
- de satisfaction et de dépassement des diverses spécifications de qualité des marchés;
- d'innovation tout au long de la chaîne agroalimentaire, afin que les investisseurs et les consommateurs aient confiance en la capacité du Canada à réussir aujourd'hui et à l'avenir.

La promotion de l'image du Canada comme chef de file mondial dans ces domaines nous aidera à pénétrer de nouveaux marchés et à attirer plus d'investissements. Nous devons continuer à faire reconnaître nos succès, au pays et à l'étranger, et à veiller à ce que notre secteur ait accès aux marchés étrangers afin de tirer le meilleur parti possible de notre position de meneur en production alimentaire. Comme dans le passé, nous continuerons à collaborer avec le secteur à promouvoir ses intérêts en matière de commerce extérieur et d'investissement en élaborant des stratégies visant les marchés actuels et émergents tout en poursuivant les objectifs du Canada à l'Organisation mondiale du commerce. C'est là la condition fondamentale qui permettra de tirer du CSA le maximum d'avantages possibles pour le secteur et les collectivités rurales.

L'excellence en gestion des programmes

AAC a maintenant recours à un cadre intégré fondé sur les meilleures pratiques reconnues assurant l'excellence en gestion.

Ce cadre a pour principaux éléments :

- leadership
- accent sur le citoyen/la clientèle
- accent sur le fournisseur/le partenaire
- planification axée sur les résultats et production de rapports
- accent sur la personne
- gestion des risques
- gestion des processus
- amélioration constante

Bâtir un Ministère du XXI^e siècle
... pour parvenir à des résultats du XXI^e siècle

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement a pris l'engagement d'aider le secteur agricole du Canada à aller au-delà de la gestion de crise. À cette fin, le Ministère a remodelé ses façons de faire en mettant en place une structure de gestion moderne, intégrée, apte à fonctionner dans une économie du savoir. De plus, l'approche combine la souplesse administrative, pour réagir aux demandes émergentes, à un mode de fonctionnement fondé essentiellement sur la collaboration. Ces changements, dont bénéficient également les collectivités rurales, visent à correspondre aux ajustements auxquels procède le secteur pour réussir dans l'économie du savoir.

Au cours de l'exercice 2001-2002, nous avons :

- **Entrepris une planification horizontale**, tirant profit des synergies existant dans le Ministère afin de coordonner le travail sur les domaines prioritaires du CSA.
- **Adopté des pratiques qui favorisent un apprentissage et un travail dans un milieu inclusif.** Les employés ont reçu les outils qui leur permettent de préparer des plans d'apprentissage individuels pour les aider à cerner les possibilités d'apprentissage et à y accéder afin d'intensifier leur perfectionnement professionnel et de renforcer leur contribution au Ministère. De plus, les gestionnaires ont pour grande priorité de veiller à ce que tous les employés soient engagés dans des exercices de planification en équipe.
- **Consolidé toutes les fonctions ministérielles** pour concourir au rôle d'organisation intégrée du Ministère et pour améliorer la disponibilité de l'information afin de gérer les ressources pour parvenir aux résultats souhaités.
- **Jeté les fondements** d'un système exhaustif d'évaluation des risques et de gestion du rendement pour nos programmes de financement agricole, compatible avec l'approche gouvernementale de gestion par résultats.
- **Élaboré des indicateurs de mesure du rendement** qui, lorsqu'ils seront pleinement appliqués, éclaireront le processus décisionnel et amélioreront l'aptitude du Ministère à faire rapport de ses résultats.

CONCLUSION

Misant sur l'accord de principe conclu avec les provinces et les territoires en juin 2001, le gouvernement fédéral a progressé grandement cette année vers la concrétisation du CSA. À preuve, le 20 juin 2002, le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont annoncé un investissement fédéral de 5,2 milliards de dollars dans l'agriculture canadienne. Cet investissement par le truchement du CSA contribuera, d'une part, à accroître la rentabilité à long terme de notre secteur et, d'autre part, à apporter à plus court terme aux agriculteurs une assistance pour relever les défis de l'heure. De plus, il créera d'autres moyens d'améliorer davantage la qualité de vie des collectivités rurales.

Ce nouvel investissement est le fruit de l'élaboration et de la mise en œuvre poussées de politiques qui ont eu lieu l'an dernier. Le résultat en est une nouvelle orientation, largement agréée, qui assurera la position du secteur à titre de moteur clé de l'économie canadienne et fera que les consommateurs du Canada rural et urbain reconnaîtront l'intérêt d'acheter les produits agroalimentaires de chez nous.

Avec nos partenaires, nous continuons à créer les outils nécessaires à la prise en charge des défis de demain. Nous sommes déterminés à aider le secteur à agir dans les domaines de la salubrité et de la qualité des aliments, de l'environnement, de la science et de l'innovation, du renouveau et de la gestion des risques d'entreprise en lui assurant leadership, information et recherche de qualité. Sur la scène internationale, nous poursuivons nos négociations à l'Organisation mondiale du commerce afin d'uniformiser les règles du jeu et d'apporter à nos producteurs un accès équitable aux marchés.

Pour terminer, la nouvelle orientation stratégique est mise en œuvre alors que nous progressons vers une structure de gestion plus intégrée et des mécanismes opérationnels connexes, apportant des services et un soutien coordonnés, non seulement au secteur mais à tous les Canadiens. Ensemble, la nouvelle orientation stratégique, l'investissement financier appréciable et l'approche de gestion fondée sur les résultats constituent les solides assises des activités du Ministère.

PARTIE III

RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Des résultats stratégiques pour les Canadiens

Brancher les Canadiens
Toujours soucieux de fournir aux Canadiens un accès en direct à l'information et aux services, nous incluons des liens vers d'autres renseignements, résultats clés et faits saillants. Ils sont indiqués par .

La section suivante du rapport met en relief les réalisations du Ministère en regard des stratégies déterminées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*.

DÉPENSES TOTALES DU MINISTÈRE

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le Ministère a dépensé 2 474,3 millions de dollars (montant net) pour réaliser ses trois résultats stratégiques. Vous trouverez des tableaux financiers détaillés à l'annexe 1 du rapport. Les graphiques suivants présentent un profil des dépenses par type et par affectation en fonction des nouveaux secteurs d'activité.

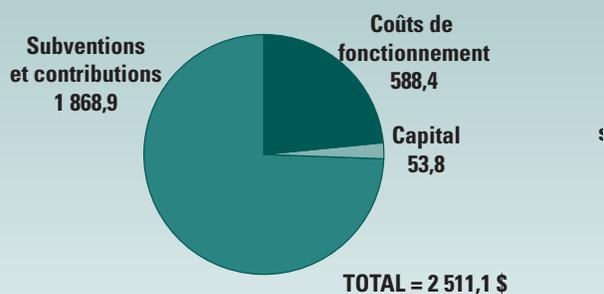


FIGURE 1 : PROFIL DES DÉPENSES PAR TYPE DE DÉPENSE – MONTANTS BRUTS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

En 2001-2002, on a consacré un montant de 1 868,9 millions de dollars aux subventions et contributions, notamment aux paiements législatifs, de 53,8 millions aux immobilisations et de 588,4 millions aux dépenses de fonctionnement. Les recettes disponibles ayant totalisé 36,9 millions de dollars, les dépenses nettes totales se sont élevées à 2 474,3 millions de dollars.

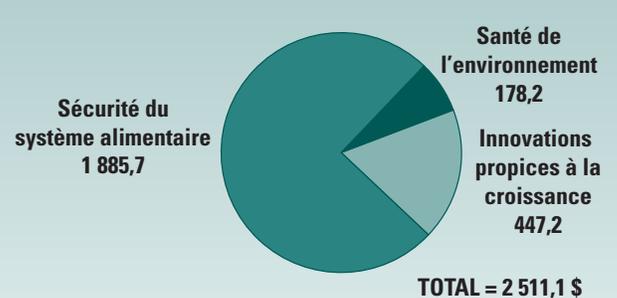


FIGURE 2 : PROFIL DES DÉPENSES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE – MONTANTS BRUTS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

L'an dernier, on a affecté un montant de 1 885,7 millions de dollars à la Sécurité du système alimentaire, de 178,2 millions à la Santé de l'environnement et de 447,2 millions aux Innovations propices à la croissance.

Réalisations liées au rendement

Résultat stratégique

Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et préférences des consommateurs.

Dépenses en 2001-2002

1 874,4 millions de dollars

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE — DÉFIS ET FAITS SAILLANTS EN 2001-2002

Ce résultat stratégique concerne le besoin de promouvoir la sécurité et la fiabilité du système alimentaire au Canada. Il contribuera à renforcer la confiance des consommateurs dans les produits alimentaires canadiens sur un marché mondial en mutation.

Le Ministère s'efforce de faire du Canada le chef de file mondial de la production et de la distribution d'aliments salubres et sûrs, avec l'appui de Santé Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et d'Environnement Canada.

Pour améliorer la Sécurité du système alimentaire en 2001-2002, le Ministère a eu recours à trois stratégies :

1. Renforcer la compétitivité du secteur en travaillant avec les partenaires à mieux gérer les risques

Les événements récents au pays et ailleurs dans le monde ont mis en relief la nécessité d'aider les producteurs à gérer les risques liés à la production agricole. Outre la santé des animaux et des végétaux et les préoccupations concernant les répercussions de l'agriculture sur la sécurité de l'approvisionnement en eau, les marchés boursiers mondiaux ont continué à fluctuer, accusant souvent des baisses spectaculaires. Les agriculteurs ont donc dû composer avec les incertitudes du marché des produits primaires, en plus de faire face aux risques traditionnels de manque à gagner causés par les intempéries et les maladies.

Nous travaillons à l'avènement d'un secteur agricole et agroalimentaire et de collectivités rurales viables et durables en mettant en place un vaste cadre de gestion des risques qui fournira aux producteurs les outils dont ils ont besoin pour mieux gérer leurs risques tout en accroissant leur compétitivité. Au cours de 2001-2002, le Ministère a continué d'épauler les producteurs en offrant des programmes de stabilisation du revenu pendant les périodes de faible rendement et de fluctuation des prix. Bien que ces programmes aient aidé les producteurs à affronter ces événements indésirables, nous visons aussi à accroître leur capacité à gérer les risques inhérents à l'agriculture par une réduction proactive des risques, l'innovation et l'adaptation.

Grâce aux programmes existants de gestion des risques comme le CSRN, le CFIP et l'assurance-récolte, les producteurs ont disposé de ressources importantes pour relever les défis du secteur.

Dans le cadre du CSA, le Ministère a travaillé de concert avec les provinces, les territoires et le secteur à l'élaboration d'une nouvelle approche intégrée à l'égard de programmes de gestion des risques qui offriront davantage de choix et favoriseront la croissance et rentabilité futures.

Un chercheur d'AAC reçoit l'Ordre du mérite agricole de la France

Le D^r Yvon Martel a été reçu compagnon de l'Ordre du mérite agricole de la France pour ses travaux en recherche agricole et ses efforts en vue de développer des liens de coopération entre le Canada et la France.

Voici quelques exemples de nos réalisations dans ce domaine en 2001-2002 :

- Nous avons fourni aux producteurs les outils nécessaires pour gérer le risque. Le Ministère, de concert avec les provinces et les territoires, a élaboré un système plus intégré de programmes qui couvrent le risque. Ces programmes offriront aux producteurs davantage de choix et favoriseront la croissance et la rentabilité futures.
- L'évaluation conjointe, par le fédéral et les provinces, des programmes actuels de protection du revenu agricole est terminée. Elle fait ressortir les points forts du programme et donne de nouvelles idées pour régler les risques émergents et favoriser la croissance, l'adaptation et la compétitivité du secteur.
- Le Ministère a travaillé avec des associations nationales du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'occupant de la production, de la commercialisation, de la distribution et de la préparation des aliments, à améliorer la salubrité des aliments par la mise au point de stratégies, d'outils et de systèmes de gestion du risque volontaires fondés sur une approche de type HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) .
- Nous avons aidé le secteur à se préparer à gérer les risques liés aux exploitations agricoles de plus grande envergure, plus complexes et plus diversifiées par des initiatives comme le Programme canadien de sécurité agricole qui a été mis en œuvre et administré par l'Association canadienne de sécurité agricole.

2. Rendre plus efficient le fonctionnement des marchés intérieurs et internationaux afin d'assurer le maintien de débouchés commerciaux pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Les mesures prises par le Ministère pour renforcer la position du Canada dans le commerce mondial ne se limitent pas à améliorer la sensibilisation à la qualité et à la salubrité des produits agricoles et agroalimentaires canadiens sur les marchés internationaux, ni à accroître la rentabilité du secteur. En effet, le Ministère a joué un rôle de chef de file à l'échelle internationale dans divers dossiers commerciaux et s'est efforcé de trouver des débouchés intérieurs et internationaux pour les produits agricoles canadiens. L'une des clés de la croissance des exportations agroalimentaires canadiennes consiste à attirer des investissements internationaux dans les usines canadiennes et des mandats de production, et à assurer

Nous avons augmenté nos débouchés sur les marchés étrangers grâce aux mesures suivantes :

- négociations commerciales internationales et gestion des points de friction;
- rôle de chef de file dans les organisations et forums internationaux;
- affirmation du leadership du Canada dans les pays en développement;
- établissement d'alliances et de partenariats stratégiques;
- utilisation de l'image de marque du Canada dans les campagnes de commercialisation axées sur des pays clés.

un approvisionnement et une production nord-sud harmonieux. Pour y parvenir, nous nous occupons de cerner, d'analyser et d'éliminer les obstacles au fonctionnement efficient du marché au pays et à l'étranger. Pour ce faire, nous devons collaborer avec nos partenaires et les intervenants pour établir des règles qui assureront le maintien et la création de débouchés commerciaux.

Au cours de la période visée :

- Le Ministère a favorisé l'approche canadienne en matière de protection du revenu agricole en établissant des relations internationales fondées sur le partage des programmes et des connaissances en analyse. Par exemple, nous avons participé à des travaux de liaison internationale en vue d'aider certains pays, notamment le Chili, l'Espagne et le Costa Rica, à élaborer leurs propres programmes de protection du revenu sur le modèle du CSRN.
- Nous avons mené à terme la négociation du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ce nouveau cadre international permettra de préserver la diversité génétique des cultures et facilitera aux agriculteurs canadiens l'accès aux ressources génétiques en vue de sélectionner de nouvelles variétés de plantes.
- Le Ministère a progressé vers l'élimination ou la maîtrise des points de friction commerciaux avant qu'ils ne résultent en mesures commerciales grâce au recours proactif au Comité consultatif canado-américain sur l'agriculture.
- Nous avons renforcé nos relations bilatérales avec divers pays. Par exemple, en mai 2001, nous avons signé la lettre d'intention originale en vue de renouveler le cadre de coopération agricole entre le Canada et le Mexique pour 2002-2004. On visait à déterminer les enjeux au cours de la première année de travail – mais cet objectif a été dépassé. En effet, nous sommes parvenus à préparer le plan de travail au cours des six premiers mois. Environ 75 p. 100 des activités du plan de travail sont axées sur l'aide accordée au Mexique pour le développement de ses secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et son secteur rural.

3. Prévoir, comprendre et intégrer les perceptions et préférences des consommateurs

Le Ministère a renforcé la confiance des consommateurs dans la salubrité et la qualité des aliments et des produits agricoles canadiens au cours du dernier exercice financier. La confiance des consommateurs est une condition clé de la rentabilité et de

la durabilité future du secteur. Le Ministère a été à l'écoute des Canadiens ruraux et urbains et a tenu compte de leurs préoccupations dans ses politiques et procédures. En même temps, nous avons tissé des alliances avec les intervenants de l'industrie et nos partenaires gouvernementaux de façon à pouvoir nous attaquer aux enjeux clés et fournir à la population de l'information fidèle et opportune.

En 2001-2002 :

- Le Ministère a sensibilisé davantage les intervenants à la nécessité d'établir un système exhaustif de salubrité et de qualité des aliments répondant aux besoins des consommateurs. Il y est parvenu grâce à des ateliers et à des séances d'information organisées à la grandeur du pays.
- En partenariat avec l'industrie de la pomme, nous avons déterminé les cinq facteurs principaux, avant et après la récolte, qui ont une incidence sur la fermeté des pommes. En répondant aux préférences des consommateurs pour ce qui est de la qualité des fruits, nous augmenterons les ventes au Canada, offrirons de nouveaux débouchés à l'exportation et améliorerons notre image sur les marchés mondiaux.

Résultat stratégique

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Dépenses en 2001-2002 :
160,7 millions de dollars

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

DÉFIS ET FAITS SAILLANTS EN 2001-2002

Le Canada a la chance de posséder d'abondantes ressources naturelles, des sols fertiles et des eaux propres qui rendent possibles des productions végétales et animales de grande qualité. Il y va de l'intérêt de tous les Canadiens de préserver nos ressources naturelles. Les citoyens sont plus conscients des effets environnementaux de l'agriculture, et leurs préoccupations se traduisent par un plus grand nombre de demandes ayant pour objet l'amélioration des normes et des pratiques de gestion des terres. Le Ministère fait sa part en sensibilisant le secteur à la protection et à la bonne gestion de l'environnement. Une meilleure gestion de l'environnement est fondamentale à la durabilité environnementale dans la production agricole et dans les régions rurales.

À l'échelle nationale, le Ministère est sensible aux préoccupations des citoyens concernant la façon dont les denrées agricoles sont produites et commercialisées, et il incite les agriculteurs et les transformateurs à utiliser des méthodes de production durables. Parallèlement, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, il travaille avec l'industrie à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies qui favorisent une meilleure compréhension de la qualité de l'environnement et de l'utilisation des ressources.

L'Initiative du Système national de gestion de l'environnement
Ce programme, mis sur pied à l'intention des exploitations porcines canadiennes et financé par le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), est exécuté par le Conseil canadien du porc. Cette année, la participation de l'Association canadienne de normalisation à des consultations techniques a été sollicitée en vue de l'élaboration d'un projet de norme.

À l'échelle internationale, le gouvernement canadien apporte sa contribution dans des dossiers planétaires tels que le changement climatique et la biodiversité en participant à des ateliers scientifiques et à la rédaction de rapports. Nos chercheurs axent leurs travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion en vue de protéger l'environnement dans quatre domaines prioritaires : santé des sols, santé de l'eau et l'approvisionnement en cette ressource, qualité de l'air et de l'atmosphère. Le Ministère veille aussi, avec le secteur, à faire en sorte que l'agriculture respecte la biodiversité. Le Ministère continue de perfectionner les outils de gestion des risques et de diffuser de l'information sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Pour faire progresser l'objectif Santé de l'environnement en 2001-2002, le Ministère a eu recours à deux stratégies.

1. Fournir de l'information environnementale pertinente et fidèle en vue de favoriser un dialogue ouvert et éclairé

Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère a organisé des consultations ouvertes qui ont permis de cerner des préoccupations et de proposer des solutions aux problèmes agro-environnementaux. Les questions environnementales, telles que la contribution de l'agriculture au changement climatique, la qualité de l'eau, et les applications excessives de fumier et d'éléments nutritifs dans notre écosystème, attisent le débat public sur la salubrité des aliments et la santé de l'environnement. Le Ministère élabore avec les intervenants des stratégies concrètes visant à s'attaquer à ces préoccupations et aux autres questions environnementales.

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a continué à mettre sur pied une base solide de connaissances et à favoriser un climat et une ouverture d'esprit propices au changement. AAC diffuse des renseignements environnementaux pertinents et fidèles destinés à aider les agriculteurs, les producteurs agroalimentaires et les gouvernements à prendre des décisions éclairées concernant l'utilisation et le renouvellement des ressources.

Voici quelques exemples de nos résultats au chapitre de la sensibilisation et de la gérance dans le dossier de l'environnement :

- Nous avons mis sur pied le Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agro-environnementale afin de fournir de l'information fiable sur l'état actuel de l'environnement en agriculture et sur son évolution à l'échelle tant régionale que nationale. Une activité clé a été l'Enquête sur la gestion agro-environnementale qui a permis de sonder plus de 20 000 exploitations agricoles canadiennes afin de recueillir des données de base sur les méthodes de gestion

agricole respectueuses de l'environnement sur les fermes canadiennes afin d'améliorer et de compléter les questions sur l'environnement du Recensement sur l'agriculture de 2001. La première série de résultats devrait être publiée en décembre 2002.

- Des travaux ont débuté relativement au Système national d'information sur les terres et les eaux. Celui-ci utilise les bases de données sur les ressources en sols et en eau et des systèmes d'information géographique. Le système a été conçu pour aider les producteurs à déterminer les sols et les paysages se prêtant à l'épandage du fumier.
- Une étude triennale a été menée dans le cadre du Fonds Canada – Alberta de développement de l'industrie du boeuf afin de déterminer l'incidence des installations d'engraissement du bétail sur la qualité des sols et de l'eau. Les résultats de cette étude aideront les décideurs à atténuer au maximum les effets nuisibles des productions animales et à apaiser les craintes du public.
- Un réseau de lutte biologique (Réseau Biocontrôle) a été mis sur pied afin de réunir une équipe de chercheurs des laboratoires universitaires et gouvernementaux; l'objectif visé est de remplacer les pesticides chimiques nuisibles pour la santé par de nouvelles techniques fondées sur des méthodes agricoles éprouvées. Ce réseau fournira de nouveaux produits et de nouvelles méthodes écologiques pour les programmes de lutte antiparasitaire. Le réseau produira en outre des données de recherche nécessaires à des fins de réglementation et d'élaboration de politiques et fournira aux producteurs et aux Canadiens des faits scientifiques clairs sur l'utilisation d'agents biologiques pour la protection des cultures. Il servira également de point de référence unique pour les scientifiques, les agronomes et les associations de producteurs.
- Le Ministère a lancé de nombreuses initiatives afin d'honorer les engagements du Canada dans le dossier du changement climatique, notamment des programmes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour les sols et les élevages de bétail, des initiatives d'aménagement de brise-vent pour limiter l'érosion des sols, et des critères d'évaluation des pratiques de gestion optimales pour les fermes modèles.
- Les chercheurs du Ministère ont mis au point, évalué et fait breveter de nouveaux produits biorationnels pour la lutte contre les mauvaises herbes nuisibles dans les principales

grandes cultures. Ces produits de lutte antiparasitaire à risque réduit remplaceront les anciens produits chimiques et atténueront les répercussions des pratiques agricoles de lutte antiparasitaire sur la santé de l'environnement.

- Le Ministère a également participé à la préparation de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi qu'à l'élaboration de la position du Canada à l'égard de la *Convention des Nations Unies sur la biodiversité*, à La Haye.

AAC offre des programmes et des services pour aider les agriculteurs et les collectivités à s'adapter à des conditions climatiques extrêmes.

Notre page Web de surveillance de la sécheresse qui aide les producteurs à atténuer l'impact de la sécheresse sur l'agriculture en est un exemple



Les initiatives visant à développer des approvisionnements en eau sûrs et sécuritaires, à améliorer les méthodes de gestion des terres et à élaborer des outils de gestion des risques financiers démontrent que nous veillons à assurer la sécurité économique à long terme des régions touchées par la sécheresse.

2. *Obtenir des avantages pour l'environnement et atténuer les risques environnementaux*

Il incombe à chaque Canadien d'utiliser sagement les ressources naturelles du pays, et cela vaut pour ceux qui travaillent à la production des aliments et des denrées agricoles canadiennes.

Un environnement sain et le maintien des ressources qui forment la base du système canadien de production agricole et agroalimentaire sont absolument essentiels à la production des produits salubres et de première qualité que réclament les consommateurs.

Le Ministère affirme son leadership en travaillant à l'élaboration et à la promotion des meilleures pratiques de gestion économiquement durables qui servent le mieux les intérêts d'un secteur rentable, du gouvernement et du grand public. Il a travaillé avec diligence à la mise en place de systèmes durables de gestion des terres et de l'eau et d'outils de gestion des risques qui appuient les efforts du secteur visant à assurer une meilleure gestion de l'environnement.

En 2001-2002 nous avons mis en place plusieurs mesures de sauvegarde de l'environnement :

- Le Ministère a offert une aide technique pour promouvoir l'adoption de pratiques de gestion optimales, notamment dans des systèmes de pâturage durables, la planification de la gestion des ressources et l'adoption de méthodes d'utilisation des terres durables. On a également mis l'accent sur la promotion des pratiques de gestion optimales dans des secteurs de conservation des ressources, notamment la gestion des terres (p. ex. planification à la ferme, travail de conservation du sol, pratiques de couverture végétale permanente, plantations brise-vent, gestion des pâturages, accroissement de la biodiversité) et la gestion des ressources en eau (p. ex. conservation de l'eau, qualité de l'eau et protection des eaux souterraines).

- Grâce au FCADR, les programmes de planification agro-environnementale visant à accroître la sensibilisation à l'environnement ont été mis en place en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Pour reconnaître les agriculteurs qui ont adopté des pratiques de gérance de l'environnement exemplaires, le Ministère a mis en place Paysage agricole canadien, un programme financé par le FCADR. Seize particuliers et organisations ont été récompensés dans le cadre de ce programme en 2001-2002 et le récit de leurs contributions a été publié pour faire la promotion de la gérance de l'environnement au sein du secteur.

Résultat stratégique

Favoriser l'innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial de la production d'aliments et d'autres produits agricoles et de la prestation de services connexes, de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.

Dépenses en 2001-2002 :
439,2 millions de dollars

INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE DÉFIS ET FAITS SAILLANTS EN 2001-2002

Ce résultat stratégique cadre avec notre engagement à mettre au point et à commercialiser des produits et à mettre en œuvre des pratiques et des procédés propres à accroître la rentabilité du secteur. Misant sur les sciences et la technologie, le Ministère s'emploie à favoriser la compétitivité du secteur sur les marchés intérieurs et internationaux et à sauvegarder notre approvisionnement alimentaire abondant et sûr d'une façon respectueuse de l'environnement.

Au pays comme à l'étranger, le succès du secteur tient à son aptitude à s'adapter à l'évolution du marché et à soutenir la concurrence sur la scène mondiale. Le Canada exploite au maximum les possibilités de la bio-économie tout en gérant les risques liés aux produits et services qu'il a choisis de mettre au point.

Pour favoriser l'atteinte d'Innovations propices à la croissance en 2001-2002, le Ministère a eu recours à trois stratégies :

1. Mettre au point et adopter des pratiques, procédés et produits nouveaux et non traditionnels au Canada

La mise au point de produits et services innovateurs à valeur ajoutée établira la réputation du Canada comme chef de file mondial de produits agricoles et agroalimentaires sains, de première qualité et responsable sur le plan de l'environnement dans ce domaine et contribuera à assurer la meilleure qualité de vie possible pour les Canadiens. En vue d'atteindre ce résultat, le Ministère investit actuellement dans un climat propice à la découverte et à l'innovation et l'encourage. Il canalise ses

efforts vers la technologie de l'information et la bio-économie. Celle-ci évolue rapidement et offre, dans divers domaines (technologie, agriculture, agroalimentaire et médecine), des possibilités de nouveaux partenariats, qui permettront au Canada urbain et rural d'atteindre son plein potentiel économique.

L'an dernier :

- Le Ministère a favorisé l'innovation par certains de ses programmes de gestion des risques. Grâce à des partenariats avec les provinces, nous avons aidé l'industrie à créer, à mettre au point et à commercialiser des procédés et des produits novateurs.
- Les chercheurs du Ministère ont trouvé de nouvelles méthodes peu coûteuses pour extraire du lait et fractionner des composantes de grande valeur pour les produits agricoles, tels les nutraceutiques. Les produits fabriqués à l'aide de ces méthodes d'extractions nouvelles permettent d'ajouter de la valeur aux produits et de rehausser les avantages pour la santé qu'ils présentent pour les consommateurs.
- Dans le cadre de son Programme de partage des frais pour l'investissement, le Ministère investit dans la mise au point de nouvelles technologies qui permettront à notre industrie de demeurer concurrentielle. Par exemple, le Ministère a travaillé l'an dernier avec l'industrie à l'élaboration d'un système de vision artificielle en trois dimensions pour le classement automatisé du porc. À la suite de ce projet, nous avons mis au point, à l'intention de l'industrie, des paramètres de qualité dont nous nous servirons dans nos programmes de sélection.

FONDS CANADIEN D'ADAPTATION ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FCADR)

Vous trouverez ci-après des exemples des quelque 3 000 projets et initiatives nationaux et régionaux en agriculture et en agroalimentaire financés par le FCADR (vous trouverez plus d'information sur les programmes financés par le FCADR au .

- **Pratiques de gestion optimales des nutriments en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Ce programme examine les pratiques de gestion optimales des nutriments dans les cultures en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces travaux, combinés aux études existantes, fourniront les modèles scientifiques qui permettront d'examiner les aspects plus fondamentaux de la gestion des nutriments.

Financement du FCADR : 200 000 \$

- **Élaboration de stratégies nationales de salubrité des aliments à la ferme fondées sur le HACCP**

Élaboration et mise en œuvre, avec la participation de 17 associations nationales de producteurs, d'une initiative nationale de salubrité des aliments à la ferme pour certains produits, conformément aux normes sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques et au Programme d'amélioration de la salubrité des aliments de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, afin d'aider à assurer la reconnaissance internationale des pratiques canadiennes de salubrité des aliments à la ferme, de maintenir la confiance du consommateur et d'améliorer l'accès aux marchés internationaux pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

Financement du FCADR : 4 700 000 \$

- **Programme canadien d'identification du bétail**

Ce projet a pour objectif de familiariser les producteurs de produits laitiers et de boeuf du Canada avec les exigences du Programme canadien d'identification du bétail. L'élaboration d'une banque de données pour le retraçage de l'identité des bovins et des bisons offrira une méthode sûre de suivi du bétail, et ce, jusqu'à l'inspection des carcasses. Ce projet assurera le confinement et l'élimination rapide des maladies à déclaration obligatoire potentiellement dévastatrices de même que des failles importantes dans la salubrité des aliments, qui pourraient avoir une incidence grave sur les marchés nationaux et d'exportation.

Financement du FCADR : 1 771 408 \$

- **Service de médiation en matière d'endettement agricole**

Ce service offre un conseiller financier compétent aux agriculteurs aux prises avec des problèmes financiers. Ensemble, ils évaluent la situation, examinent les options possibles et planifient un plan d'action pour assurer le succès futur.

Financement du FCADR : 8 000 000 \$

Programme de partage des frais pour l'investissement en R et D

Le Ministère investit un montant équivalent à celui du secteur privé dans des projets de partenariat en recherche et développement. Nos crédits d'impôt à la recherche et au développement sont parmi les plus intéressants de tous les pays du G8, et l'entreprise qui peut s'en prévaloir arrivera à compenser jusqu'aux deux tiers de ses investissements.

Équipe Canada Inc.

AAC a joué un rôle clé dans les missions d'Équipe Canada Inc. en soulignant les partenariats et en faisant du Canada un partenaire commercial de choix au sein de l'économie mondiale du XXI^e siècle.

Les entreprises canadiennes ont conclu des nouveaux marchés d'une valeur de 676 millions de dollars.

2. Chercher à attirer les gens et les investissements en créant un climat commercial dynamique

L'agriculture est un secteur de taille au Canada – et nous tenons à ce qu'elle prenne un grand essor; elle pourra ainsi dégager de plus gros gains et procurer de l'emploi à un plus grand nombre de Canadiens. Sa compétitivité repose sur son aptitude à attirer une main-d'œuvre qualifiée faisant preuve d'esprit d'entreprise et à mettre en valeur les excellentes possibilités d'investissement qui existent au Canada.

En vue d'atteindre le résultat visé, nous collaborons avec nos partenaires, les investisseurs et les citoyens à la création d'un climat commercial dynamique, en misant particulièrement sur les sciences de la vie et en mettant en œuvre des stratégies pour attirer les investissements. Nous travaillons à définir les compétences requises pour favoriser l'essor du secteur et à nouer des alliances avec les entreprises, les universités et les gouvernements pour qu'ils les développent.

Voici quelques exemples de nos réalisations en 2001-2002 :

- Nous avons mené des recherches et des consultations en vue d'orienter le développement et la croissance futurs du mouvement coopératif agricole.
- Quatre centres de recherche de l'Atlantique ont signé un protocole d'entente avec le Conseil national de la recherche et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique concernant la commercialisation de technologies mises au point par AAC, de manière à ce que la recherche sorte du laboratoire et soit utilisée le plus rapidement possible.
- Le 6 février 2002, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et AAC ont annoncé que les producteurs agricoles canadiens qui contribuent des fonds pour la recherche scientifique et le développement expérimental recevront dorénavant des crédits pour leur investissement.
- Le Ministère a fait la promotion du secteur comme lieu d'investissement en menant des projets comme l'organisation de la conférence *Moving the Markets*, dans le cadre de laquelle des membres clés de la communauté financière canadienne ont discuté des possibilités d'investissement qui existent dans des domaines innovateurs de l'industrie agroalimentaire tels que ceux des nutraceutiques et des aliments fonctionnels.

3. Trouver des débouchés pour les produits et services canadiens novateurs

La diversification des marchés pour les produits et services canadiens ne sera possible que si ces derniers sont reconnus comme étant salubres, sûrs et respectueux de l'environnement. Ce n'est qu'à cette condition également que le Canada sera considéré comme le chef de file mondial de la salubrité et de la qualité des aliments à la ferme et de la gestion de l'environnement, et pourra récolter les avantages économiques qui en découlent.

Le Ministère s'est donc employé à rechercher de nouveaux marchés émergents et à étendre la renommée du Canada comme producteur mondial de produits qui, par leur caractère novateur, leur qualité supérieure et leur salubrité, font l'envie du reste du monde.

Au cours de l'exercice 2001-2002 :

- Le Ministère a mis au point et commercialisé de nouveaux produits à valeur ajoutée. La nouvelle variété de canola dénommée *Brassica juncea* en est un excellent exemple; elle s'est vu accorder la désignation GRAS (Generally Recognized As Safe : généralement reconnus inoffensifs) aux États-Unis. Grâce à cette approbation, le canola s'est placé au deuxième rang parmi les cultures des prairies en 2001-2002. Cette nouvelle variété permet d'accroître les superficies en canola de 1 à 2 millions d'hectares, car elle élargit l'éventail des sols qui conviennent à sa culture; en effet, elle permet d'exploiter les régions moins fertiles et plus arides des prairies.
- Le Ministère a travaillé à stimuler l'investissement et à sensibiliser la population aux attributs du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur les marchés étrangers en corrigeant les idées fausses et en diffusant de l'information sur les investissements au moyen de sites Web, de brochures et de stands lors de foires commerciales.
- Dans le cadre de l'initiative sur la génomique, nous avons mis en place dans nos centres de recherche des activités de bio-informatique, de robotique et de séquençage génétique. L'initiative fournira de l'information scientifique et technique, laquelle contribuera à orienter l'élaboration et l'adoption de produits, de pratiques et de procédés nouveaux et non traditionnels au Canada, à la fois pour diversifier notre secteur et accroître notre capacité concurrentielle.

On a passé en revue et financé, dans le cadre du **Programme Commerce agroalimentaire**, 28 stratégies de commercialisation à long terme soumises par des associations sectorielles nationales conformément au processus des Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires (SCPA). Ces associations ont reçu une aide financière de 9,8 millions de dollars pour de nombreuses activités de développement des marchés dans le monde.

- Le Programme Commerce agroalimentaire a accordé une aide de 2,5 millions de dollars pour 42 projets spéciaux (non-SCPA) qui permettront aux petites associations agro-alimentaires de développer les compétences nécessaires pour préparer des stratégies de commercialisation et mener des activités de développement des marchés plus importantes.
- Le Ministère a continué de faire en sorte que le secteur dispose de renseignements opportuns et pertinents. Au cours de l'exercice 2001, le Ministère a amélioré la disponibilité des statistiques sur le commerce et des données sur les marchés pour les Canadiens en plaçant l'information sur AAC en direct.

Initiatives horizontales et pangouvernementales

Partenariat rural canadien

Objectif

Coordonner l'élaboration de politiques rurales à l'échelle gouvernementale et répondre aux défis des Canadiens des régions rurales au moyen de partenariats entre les différents ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les intervenants du milieu rural.

Le Canada rural est en pleine mutation. Les changements démographiques, les problèmes de gestion des ressources, les bouleversements économiques mondiaux et l'urbanisation mettent en péril la viabilité à long terme de bon nombre de petites collectivités canadiennes. Même si seulement 30 p. 100 de la population vit dans les collectivités rurales, la contribution de ces dernières à la qualité de vie, à l'économie et à l'identité nationale du Canada est importante. Les Canadiens ruraux veulent participer activement à leur développement économique et social, et pouvoir compter sur le gouvernement pour leur fournir le leadership et le soutien dont ils ont besoin pour s'adapter au changement.

Le Secrétariat rural est un centre de coordination dont le mandat consiste à accroître l'efficacité des politiques et programmes fédéraux à l'intention du Canada rural. Grâce à ses efforts, le gouvernement du Canada continue de renforcer sa capacité à réagir aux enjeux et préoccupations des citoyens ruraux, assurant une réponse fédérale mieux coordonnée aux priorités de ces derniers, nouant de nouveaux partenariats et travaillant en concertation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

L'année 2001-2002 marquait le quatrième anniversaire de l'adoption, par le Secrétariat rural, d'une nouvelle approche stratégique qui vise à faire participer les collectivités rurales et les autres intervenants du milieu au renforcement des collectivités et à l'élaboration des politiques. Le travail du Secrétariat rural s'est traduit par des changements tangibles et positifs au chapitre de l'élaboration et de la coordination des politiques, de l'engagement des citoyens, de la production et de la diffusion de résultats de recherche et d'informations, de l'établissement de partenariats stratégiques et du soutien communautaire.

UN CATALYSEUR POUR L'ÉLABORATION ET LA COORDINATION DES POLITIQUES

Après trois ans, il était clair que le Secrétariat rural jouait un rôle bien accepté dans les processus interministériels de prise de décisions; il s'était acquis une réputation de source d'expertise et de facilitateur crédible pour tout ce qui touche l'échange d'informations sur les préoccupations rurales. Voici quelques

exemples de l'influence exercée par le Secrétariat au cours de 2001-2002 :

- établissement du « Rapport documentaire au Groupe de travail national sur les services à large bande » et participation à l'élaboration du rapport final et des recommandations du groupe de travail;
- prise en compte des préoccupations rurales dans les politiques et programmes;
- exécution de recherches sur des enjeux clés, p. ex. la migration des jeunes ruraux;
- appui du gouvernement à l'adoption du Cadre stratégique national, qui favorisera une approche intégrée des questions rurales à l'échelle du gouvernement fédéral et accroîtra la collaboration fédérale-provinciale-territoriale.

RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE LES CITOYENS RURAUX ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Dialogue rural est la pierre angulaire pour comprendre les besoins des citoyens canadiens qui vivent dans les régions rurales et éloignées et y répondre. En quatre ans, deux conférences nationales, quatre conférences régionales, plus de 100 séances de dialogue auxquelles plus de 14 500 personnes ont participé directement, et les nombreuses visites régionales du secrétaire d'État, Andy Mitchell, ont permis de comprendre des défis auxquels les Canadiens des régions rurales ont à faire face. Nos plans d'action répondent à ces défis.

Le *Plan d'action rural — fiche de rendement* est conçu pour documenter les progrès des ministères et organismes fédéraux en regard des mesures contenues dans le Plan d'action rural, qui a été établi au terme de la première *Conférence rurale nationale*, tenue à Magog (Québec). Cette fiche de rendement détaillée illustre concrètement comment chaque engagement est respecté et continue de l'être. Il est possible de consulter le document sur notre site Web .

La deuxième Conférence rurale nationale a eu lieu du 4 au 6 avril 2002 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard). Près de 500 Canadiens des régions rurales et éloignées y ont assisté afin de partager leurs expériences et leurs réussites, et de fournir une rétroaction sur le rendement du gouvernement fédéral. On a annoncé lors de la Conférence l'élaboration d'un plan d'action rural et la création d'un Comité consultatif des citoyens sur les affaires rurales qui compte dans ses rangs des jeunes et des

Autochtones, ainsi que la tenue de la première Conférence nationale de la jeunesse rurale en 2003 et la création d'un Comité d'orientation pour le Réseau national des jeunes.

DES RECHERCHES, DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION À JOUR SUR LES COLLECTIVITÉS RURALES

Les nouvelles données et analyses concernant les collectivités rurales et les gens qui y vivent nous ont permis de mieux comprendre les préoccupations et besoins du Canada rural et, par conséquent, de mieux cibler nos politiques et programmes. Par exemple, en 2001-2002 :

- Le Secrétariat rural a produit conjointement avec Statistique Canada quatre bulletins mettant en relief l'incidence du développement économique et social au sein du Canada rural et favorisant une meilleure compréhension des différences qu'on y observe, par exemple entre les régions adjacentes à un centre métropolitain, le cœur du Canada rural, et les régions éloignées. Onze études ont été menées dans le cadre du PRC.
- On a lancé, de concert avec d'autres ministères, la deuxième phase de l'étude sur la jeunesse rurale intitulée : « Migration des jeunes ruraux : Explorer la réalité derrière les mythes ».
- On a organisé cinq séances de remue-méninges et deux séances de recherche sur le Canada rural. Le Secrétariat rural a en outre prodigué des conseils aux auteurs de nombreux projets et d'études du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).
- Le Service canadien de l'information rurale (SCIR), qui recueille et organise l'information sur le site Web rural, a de nouveau signalé une hausse du nombre de demandes et de visites. Le SCIR a reçu une subvention de 600 000 \$ de l'initiative Gouvernement en direct pour concevoir et mettre en place sur son site une grappe de services aux régions rurales et éloignées, laquelle est accessible depuis juin 2002.

Pour de plus amples renseignements :

Le deuxième Rapport annuel au Parlement du Partenariat rural canadien est affiché sur notre site Web .

Le Service canadien de l'information rurale est accessible sur notre site .

DES PROGRAMMES ET SERVICES FÉDÉRAUX PLUS RÉCEPTIFS AUX BESOINS DES CITOYENS RURAUX

- Les ministères et organismes fédéraux s'inspirent du *Guide d'utilisation de la Lentille rurale*, et bon nombre d'entre eux incluent dans leurs propositions de politique ou de programme

« La communication avec les gens des régions rurales et éloignées du Canada représente la pierre angulaire du Partenariat rural canadien. »

L'honorable Andy Mitchell,
secrétaire d'État
(Développement rural)
(Initiative fédérale de
développement économique
dans le Nord de l'Ontario)

La phase 4 des projets pilotes a porté sur la mise en place de la première application EN DIRECT du Ministère, qui permet aux citoyens ruraux de présenter leurs demandes d'aide financière sur Internet.

une évaluation des incidences de leurs projets sur le Canada rural. Par exemple :

- On vient de mettre en place 44 nouveaux sites de Service Canada en milieu rural dans les bureaux de Développement des ressources humaines Canada et de Poste Canada situés dans des régions rurales de Terre-Neuve, du Québec, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
- On a prolongé jusqu'en 2003-2004 le Programme d'accès communautaire (PAC) et Rescol. Ces programmes continueront de rendre l'Internet accessible à bon nombre de collectivités rurales et éloignées.
- Le budget du Fonds d'habilitation municipal vert et du Fonds d'investissement municipal vert doublera l'an prochain. Ces programmes se sont révélés efficaces pour ce qui est de stimuler des études de faisabilité et susciter des investissements communautaires dans plus de 100 projets axés sur l'amélioration de l'environnement.

La présence du gouvernement du Canada dans les régions tend à s'affirmer davantage à mesure que les Équipes rurales acquièrent plus de maturité; celles-ci se composent de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux qui concentrent tous leurs efforts sur les enjeux locaux. Ainsi, chaque équipe rurale a dressé un plan d'action pour s'attaquer à un certain nombre d'enjeux prioritaires, tels que la jeunesse et l'amélioration de l'accès aux programmes et services du gouvernement fédéral, de façon à améliorer la qualité de vie des Canadiens ruraux dans leur province ou territoire.

Le point de départ des activités de **soutien communautaire** du Secrétariat rural a été la reconnaissance du fait que le développement social et le renforcement des capacités sont tout aussi essentiels à la santé durable des collectivités que le développement économique. Compte tenu de la diversité des collectivités rurales, le défi du Secrétariat consiste à offrir son soutien d'une manière qui permettra à chacune d'elles de définir ses besoins et de mettre en œuvre les solutions. On a élaboré et diffusé à grande échelle l'an dernier divers outils conçus pour aider les collectivités; mentionnons notamment la Trousse d'outils pour un dialogue avec les collectivités, les « leçons apprises » des projets pilotes et le Répertoire de poche.

Les programmes de contribution axés sur le soutien communautaire ont montré que la mobilisation des collectivités et la création de partenariats débouchent sur des solutions locales innovatrices. Au cours de 2001-2002, ce poste budgétaire comprenait 2,3 millions de dollars pour 82 projets pilotes du PRC et 1,8 million de dollars

pour 57 projets de l'Initiative canadienne sur les collectivités rurales agricoles (ICCRA). Le travail du Secrétariat rural a également suscité des partenariats pour la planification communautaire des collectivités de langue minoritaire, grâce au lancement de l'Initiative de planification communautaire pour les groupes de langue minoritaire des régions rurales agricoles. Les résultats des projets du PRC et de l'ICCRA seront évalués à la fin de 2002.

En outre, l'Initiative de développement rural est un nouveau programme de financement de 2,8 millions de dollars annoncé en avril 2002, dont l'objet est d'aider les collectivités rurales et éloignées à planifier et adopter des stratégies de développement communautaire viables.

Finalement, le Secrétariat rural continue la mise en œuvre d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le dossier rural fédéral. Ce cadre mettra l'accent sur une saine structure de gestion un modèle logique axé sur les résultats et une solide stratégie de mesure du rendement.

Objectif

L'objectif ultime du Secrétariat aux coopératives consiste à accroître la compréhension du rôle unique que jouent les coopératives et à lier ce rôle à l'intérêt public.

Coopératives

Au cours de la dernière année, le Secrétariat aux coopératives a pris des mesures pour élargir sa base de partenaires en travaillant avec un grand nombre d'organismes qui sont intéressés par les structures coopératives. Parallèlement, des recherches et des analyses précises ont été entreprises en vue d'accroître la compréhension du rôle unique que jouent les coopératives et de lier ce rôle à l'intérêt public. Vous trouverez ci-après les faits saillants de nos réalisations :

SOLUTIONS DE RECHANGE POUR ACCROÎTRE LA RENTABILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- Améliorer la prospérité des exploitations agricoles par le lancement de l'Initiative *Adaptation du secteur agricole : Une approche coopérative*. Cette première étape d'un projet qui est financé dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) et vise à aider les producteurs agricoles à découvrir de nouveaux débouchés a permis de déterminer le type d'aide technique requis pour la mise sur pied de nouvelles structures coopératives.
- La deuxième phase du projet mettra l'accent sur trois domaines prioritaires : trouver des solutions aux problèmes de capitalisation des coopératives; mettre au point des modèles de gérance et de leadership pour les conseils d'administration

et les dirigeants des coopératives; soutenir le déploiement et la promotion de renseignements et de ressources pour sensibiliser davantage le secteur coopératif et les professionnels de l'agriculture aux marchés à créneaux et à l'innovation.

Une initiative particulière intitulée « Élaboration des politiques pour les coopératives dans les collectivités à faible revenu » a été approuvée; elle sera lancée au cours des exercices 2002-2003 et 2003-2004. Le projet, qui sera mis en œuvre par la Canadian Co-operative Association (CCA), élaborera un cadre stratégique pour l'utilisation du modèle coopératif dans les collectivités à faible revenu.

PLUS GRANDE SENSIBILISATION À L'IMPORTANCE DES COOPÉRATIVES

- Diverses publications ont permis de mieux faire comprendre la contribution du modèle coopératif à la qualité de vie des Canadiens, et à les sensibiliser à ce sujet. La brochure intitulée « Les coopératives : Des solutions pour relever les défis du XXI^e siècle » a par exemple mis en lumière les applications novatrices des structures coopératives dans les divers secteurs de l'économie canadienne.

ACCROISSEMENT DE LA COLLABORATION INTERMINISTÉRIELLE DANS LES DOSSIERS COOPÉRATIFS

- Des initiatives ont été lancées par AAC, de concert avec d'autres ministères fédéraux, afin d'explorer le potentiel du modèle coopératif dans des domaines jugés prioritaires par le gouvernement, tels que la revitalisation de l'agriculture, la durabilité du Canada rural, le développement des collectivités autochtones et la cohésion sociale.
- On a lancé divers autres projets de recherche qui font la démonstration de l'utilisation et de la valeur du modèle coopératif dans la nouvelle économie; l'un d'eux était intitulé « Les coopératives et les agriculteurs dans la nouvelle agriculture ». Ce rapport rédigé par le D^r Murray Fulton, de l'Université de la Saskatchewan, examine les répercussions sur les agriculteurs et sur les coopératives agricoles des changements qui se produisent dans le système agroalimentaire sous l'effet d'une interdépendance accrue de la production agricole.

Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable du Ministère vise à protéger les ressources naturelles du Canada, à prévenir la dégradation de la qualité des sols, de l'eau et de l'air, à conserver la biodiversité et à contribuer au bien-être économique et social de tous les Canadiens. Elle a également pour objet d'assurer un approvisionnement sûr en produits agricoles et alimentaires de grande qualité, et de sauvegarder le gagne-pain et le bien-être des travailleurs agricoles et agroalimentaires et de leur famille ☐.

Les tableaux des pages 31 à 35 renferment les faits saillants des nombreuses réalisations du Ministère. Pour de l'information plus détaillée sur les progrès réalisés par le Ministère au cours du dernier exercice en regard des engagements de la SDD, voir le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada .

1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS DE LA SDD II	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
1.1 Améliorer la santé de nos sols	1.1 a) Collaborer avec le secteur et les divers intervenants afin d'accroître la capacité du secteur à gérer les ressources en sols et à adopter des pratiques de conservation.	1.1 a) On a consulté les intervenants de divers secteurs afin d'élaborer une politique propre à donner suite aux engagements pris dans le Cadre stratégique pour l'agriculture. Un élément important de ce travail est l'élaboration d'indicateurs, de cibles et d'échéanciers.
	1.1 b) Mener des projets de recherche et de développement pour mettre au point des pratiques, des technologies et des méthodes de gestion innovatrices reliées à la qualité des sols, et améliorer notre compréhension des facteurs influant sur cette dernière.	1.1 b) On a effectué des recherches dans des domaines tels que : <ul style="list-style-type: none"> • la conservation des sols, les écosystèmes riverains et les pédopaysages • l'érosion des sols, l'étude sur les ressources en terres régionales • le pédoenvironnement, la modélisation de la qualité des terres
	1.1 c) Mener des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir les pratiques optimales et de démontrer leur efficacité au secteur.	1.1 c) On a fait la promotion des pratiques de gestion optimales dans le cadre de programmes du FCADR tels que l'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture (IGEA) et l'Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage (IESE). On a diffusé aux producteurs et aux groupements de l'industrie de l'information à des fins de sensibilisation et de transfert de technologie dans les domaines de la conservation des sols et de l'eau et de la production durable, et utilisé pour ce faire des exposés et la publication de bulletins réguliers (8), de feuilles de renseignements et d'autres documents. Le Programme de pâturages communautaires a permis, depuis 1937, de convertir en pâturage plus de 145 000 hectares de terres en culture de qualité médiocre. Le Programme de brise-vent assure chaque année la protection de 15 000 hectares de sols érodables, améliore les habitats fauniques et séquestre le carbone grâce à la distribution de brise-vent aux agriculteurs.

	<p>1.1 d) Évaluer les possibilités d'action qui pourraient rehausser la capacité du secteur à gérer les ressources en sols.</p>	<p>1.1 d) On a consulté les intervenants de divers secteurs afin d'élaborer une politique propre à donner suite aux engagements pris dans le Cadre stratégique pour l'agriculture. Un élément important de ce travail est l'élaboration d'indicateurs, de cibles et d'échéanciers.</p>
<p>1.2 Améliorer la santé de l'eau</p>	<p>1.2 a) Collaborer avec le secteur et les divers intervenants, en ciblant les zones de productions animales et végétales, pour accroître la capacité du secteur à réduire le risque de contamination de l'eau par le fumier ou les éléments nutritifs.</p>	<p>1.2 a) On a effectué des recherches dans des domaines tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité et la disponibilité de l'eau • les écosystèmes riverains et les pédopaysages • les grandes cultures, la qualité des sols et de l'environnement • la qualité des sols et de l'eau • la protection des sols et de l'environnement
	<p>1.2. b) Mener des projets de recherche et de développement en vue de mettre au point des pratiques, des technologies et des méthodes de gestion innovatrices, reliées à l'amélioration de la qualité et de la gestion de l'eau, et d'améliorer notre compréhension des facteurs qui ont une incidence sur la qualité et la disponibilité de l'eau.</p>	<p>1.2 b) Par l'entremise du Centre Canada-Saskatchewan de diversification par l'irrigation, on a poursuivi l'étude et la démonstration de nouvelles cultures, technologies et techniques de gestion pouvant aider les producteurs des Prairies à adopter des pratiques compatibles avec la durabilité des ressources en terre et en eau.</p> <p>Dans le cadre du FCADR II, l'Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage (IESE) a fourni, partout au Canada, une aide à l'adoption accrue de pratiques écologiques de gestion du fumier (1,3 million de dollars au total).</p>
	<p>1.2 c) Mener des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir les pratiques optimales et de démontrer leur efficacité au secteur.</p> <p>Évaluer les possibilités d'action qui pourraient améliorer l'accès du public à un approvisionnement sûr en eau de qualité.</p>	<p>Notre engagement envers la sensibilisation et le transfert de technologie dans les domaines de la conservation des sols et de l'eau et de la production durable a pris diverses formes : publication de bulletins réguliers (8), de feuilles de renseignements et de divers documents, et présentations aux producteurs et aux groupements de l'industrie.</p> <p>On a consulté les intervenants de divers secteurs afin d'élaborer une politique qui donne suite aux engagements pris dans le Cadre stratégique pour l'agriculture. Un élément important de ce travail est l'élaboration d'indicateurs, de cibles et d'échéanciers.</p>

1.3 Améliorer la santé de l'air

1.3 a) Collaborer avec le secteur et les divers intervenants pour réduire les émissions agricoles qui ont une incidence sur la qualité de l'air, la couche d'ozone et le changement climatique.

Mener des projets de recherche et de développement pour appuyer des systèmes de production durables, axés sur des pratiques, techniques et modes de gestion innovateurs, et pour améliorer notre compréhension des facteurs qui ont une incidence sur la qualité de l'air et le changement climatique, incluant leurs impacts sur l'agriculture.

Mener des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir les pratiques optimales et de démontrer leur efficacité au secteur. Des renseignements seront fournis au secteur sur la façon d'optimiser la production en réduisant au minimum les impacts négatifs sur l'environnement.

AAC a affecté des fonds à divers programmes, dont les suivants :

- *Fonds d'action pour le changement climatique II* (1,5 million de dollars)
- *Plan d'action 2000 (PA 2000)* (1,0 million de dollars)
- *Initiative de financement pour le changement climatique en agriculture* (4 millions de dollars)
- *Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage* (1,3 million de dollars)
- *Programme de transfert de compétences et des connaissances sur le changement climatique* (464 000 \$, FCADR II).

Le bulletin *AGvance* d'AAC, qui est publié trimestriellement à l'intention des partenaires de recherche et clients du Ministère, comporte une liste de distribution de 3 000 noms. Quelque 2 000 autres exemplaires sont distribués par l'entremise des centres de recherche d'un bout à l'autre du pays. Cette publication renferme régulièrement des articles sur le développement durable.

1.4 Améliorer la biodiversité agricole

1.4 a) Évaluer les possibilités d'action qui pourraient améliorer la capacité du secteur à réduire au minimum les impacts sur la qualité de l'air et la couche d'ozone, et à s'adapter aux changements climatiques.

Collaborer avec le secteur et les divers intervenants afin de mieux connaître et comprendre la biodiversité agricole et de montrer l'importance de sa conservation.

Investir dans les activités de recherche et de développement relatives aux ressources phylogénétiques agricoles, ce qui constituera une étape importante dans le développement de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés pour les espèces végétales traditionnelles, etc.

Mener des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir la conservation, l'utilisation durable et l'amélioration de la biodiversité agricole.

Loi sur la généalogie des animaux : Avec la collaboration de Rare Breeds Canada, on a procédé à une évaluation des tendances dans l'enregistrement des sujets de reproduction des races d'animaux domestiques (bovins, porcs, moutons) comme indication de la santé génétique des cheptels d'animaux de ferme.

On a poursuivi les recherches et partagé de l'information sur les ressources phylogénétiques, et aidé à cerner, classer et documenter la biodiversité qui est importante pour l'agriculture et l'environnement.

On s'est attaqué à des questions telles que la qualité de l'eau, la santé des sols et les habitats de la faune dans le cadre de l'Initiative de gestion de l'environnement en agriculture (IGEA) (10 millions de dollars, programme du FCADR II).

Voir 1.2 c)

Voir 1.3 a)

1.5 Améliorer la conservation de la biodiversité naturelle

Collaborer avec le secteur, les autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et les divers intervenants.

Faire preuve de leadership afin de renforcer le potentiel scientifique et la capacité de réseautage en matière de biodiversité au Canada.

AAC a continué de participer à l'évaluation scientifique des espèces en péril; c'est ainsi que les experts du Ministère ont présidé officiellement, par rotation, le Partenariat fédéral sur la biosystématique du COSEPAC, dès que celui-ci est devenu une entité juridique.

2. UN SECTEUR PROSPÈRE ET VIABLE PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE LA SDD II	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
2.1 Améliorer la productivité grâce à l'écoefficacité	S'associer aux autres ministères, au secteur et aux intervenants afin d'accroître la compréhension de l'écoefficacité et la sensibilisation dans ce domaine, et de favoriser la mise au point et l'adoption d'outils de gestion, de technologies et de pratiques écoefficientes.	AAC a poursuivi ses recherches dans les domaines suivants : <i>Qualité et disponibilité de l'eau, écosystèmes riverains et pédopaysages, grandes cultures, qualité des sols et de l'environnement, qualité des sols et de l'eau, gestion des ressources en terre, ressources en terre et environnement, sciences des ressources en terre, protection des sols et de l'environnement.</i>
2.2 Stimuler les investissements, améliorer l'accès aux marchés et en développer de nouveaux pour les produits, les technologies et l'expertise agricoles et agro-alimentaires contribuant à l'agriculture durable	Aider le secteur à créer un climat commercial favorable en facilitant l'intégration des principes du développement durable à sa stratégie d'investissement; en analysant la situation de divers pays à cet égard; et en déployant des efforts pour lever les obstacles au commerce.	On a mis au point le site Web « Cadre de discussion sur le développement d'une bioindustrie au Canada », qui résume les récentes tendances de la recherche en Europe et aux États-Unis dans les domaines de la bioénergie, des biocarburants et des produits biochimiques, et cerne des possibilités de marché prometteuses pour des matières tirées de la biomasse. On a effectué une étude sur « Les utilisations industrielles des produits agricoles autres que pour l'alimentation humaine et animale - évaluation du potentiel de marché. » Brochure sur la commercialisation internationale, incluant des feuilles de renseignements à jour (secteur de la production biologique, aliments fonctionnels, nutraceutiques); elle sera imprimée en mars 2002. Le programme du FCADR II intitulé Système national de gestion de l'environnement (SNGE) élabore un système environnemental normalisé, national et facultatif pour le secteur du porc. Bénéficiaire : Conseil canadien du porc.

3. CONTRIBUTIONS DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIFS DE LA SDD II	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
<p>3.1 Réduire les risques associés à la lutte antiparasitaire</p>	<p>Travailler avec le secteur et d'autres intervenants à réduire les risques associés à la lutte antiparasitaire.</p> <p>Appuyer des activités de recherche et de développement et accroître notre compréhension de la lutte antiparasitaire en agriculture.</p> <p>Lancer des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir la lutte antiparasitaire intégrée et les pratiques optimales dans ce domaine.</p> <p>Évaluer en outre les possibilités d'action propres à accroître la capacité du secteur à faciliter l'introduction de produits antiparasitaires à risque réduit.</p>	<p>Mise au point et évaluation de techniques de lutte chimique, physique et biologique contre les pucerons et le doryphore de la pomme de terre afin de favoriser une agriculture durable dans ce secteur.</p> <p>Mise au point d'outils technologiques qui permettent de réduire l'utilisation des herbicides dans les cultures de maïs et de céréales secondaires.</p> <p>Élaboration de programmes de lutte intégrée contre les mauvaises herbes adaptés aux pratiques de travail du sol minimal et à la fertilisation à l'aide d'engrais biologiques.</p> <p>Travail de sensibilisation et transfert de technologie dans les domaines de la conservation des sols et de l'eau ainsi que de la production durable par la publication des bulletins réguliers (8), des feuilles de renseignements et d'autres documents, et par des présentations aux producteurs et aux groupements de l'industrie.</p> <p>Voir 1.2 a)</p> <p>AAC et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), de Santé Canada, ont préparé un cadre préliminaire pour une stratégie de réduction des risques.</p> <p>AAC a participé à un atelier sur les pesticides à emploi limité; il a permis aux représentants du fédéral, des provinces, de l'industrie et des secteurs concernés de participer à un dialogue constructif sur les questions liées aux pesticides à emploi limité et sur les solutions possibles.</p> <p>AAC a affecté un montant total de 1,2 million de dollars du FCADR au Programme des pesticides à emploi limité sur une période de trois exercices (2000-2001 à 2002-2003), notamment pour financer des projets visant à produire des données à l'appui des demandes d'homologation de nouveaux pesticides.</p>

3.2 Encourager un dialogue informé sur les questions agroenvironnementaux avec le public

Collaborer avec le secteur et d'autres intervenants à fournir de l'information et des connaissances favorisant la prise de décisions éclairées sur l'aménagement des terres.

Diffuser en outre de l'information sur les progrès du secteur vers une production agricole et agroalimentaire durable.

Un groupe de travail inter-directions générales élabore en ce moment un plan de travail relatif à un Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale (PNARSA) qui comporterait trois volets : 1) indicateurs agroenvironnementaux nationaux; 2) prévisions économiques/environnementales intégrées; 3) évaluation économique. Un plan de travail chiffré sera soumis sous peu au CGM pour l'obtention de fonds.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont convenu, lors de leur conférence du 27 juin à Whitehorse, de travailler à l'établissement d'un plan global. On procède à la mise sur pied d'équipes de travail ministérielles qui continueront à peaufiner les modalités d'un accord avec les provinces. Un mémoire au Cabinet sera présenté en novembre, l'accord final devant être signé en juin 2002.

3.3 Développer des produits innovateurs sains

Travailler avec ses partenaires et d'autres intervenants à faire du Canada un chef de file mondial et un centre d'excellence pour la recherche, la production et la commercialisation d'aliments fonctionnels et de nutraceutiques innovateurs, sains, de qualité supérieure, écologiques et efficaces.

On a effectué trois études qui aideront à la promotion de l'industrie des aliments fonctionnels et des nutraceutiques auprès des consommateurs et des producteurs :

- évaluation des avantages économiques du secteur des aliments fonctionnels et des nutraceutiques pour l'industrie agricole;
- évaluation des avantages potentiels des aliments fonctionnels et des nutraceutiques pour ce qui est de réduire les risques et les coûts liés aux maladies au Canada;
- étude portant sur l'incidence des règlements relatifs aux aliments fonctionnels au Canada sur les entreprises et sur les marchés.

Les résultats seront affichés sur le site Web d'AAC en 2002.

4. INTÉGRATION DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES

ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS DU MINISTÈRE

OBJECTIFS DE LA SDD II	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
<p>4.1 Intégrer les principes du développement durable à l'élaboration des politiques et des programmes</p>	<p>Sensibiliser davantage le Ministère au développement durable afin que les employés possèdent les connaissances, les capacités et les contacts nécessaires pour prendre en compte les principes économiques, sociaux et agroécologiques lorsqu'ils prodiguent des conseils sur les politiques, les programmes ou les projets législatifs.</p> <p>Revoir les politiques, programmes et textes législatifs du Ministère sous l'angle du développement durable et coordonner son action avec celle des autres ministères en vue d'intégrer, dans l'élaboration de ses politiques, une analyse du développement durable.</p> <p>Produire et publier des analyses, des options et des initiatives stratégiques clés, puis examiner comment cette information a été utilisée pour améliorer les résultats des activités de développement durable.</p>	<p>AAC a amorcé des consultations avec les intervenants de divers secteurs sur l'élaboration d'une politique qui donnerait suite à l'engagement de principe pris en juin 2001 par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture à travailler au développement durable et à l'élaboration d'un plan global relatif à une action environnementale accélérée. Ce plan couvrira l'ensemble des exploitations agricoles canadiennes et contribuera à l'atteinte d'objectifs environnementaux ambitieux et mesurables dans les domaines de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, de la biodiversité et de la production écoefficace. Un élément important de ce travail est l'élaboration d'indicateurs, de cibles et d'échéanciers.</p>
<p>4.2 Écologisation des opérations du Ministère</p>	<p>Favoriser l'achat de biens et de services respectueux de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les pratiques de gestion des déchets. • Améliorer la conservation de l'eau et la gestion des eaux usées. • Améliorer la gestion et l'efficacité de l'énergie dans les bâtiments. • Réduire les risques et la responsabilité du Ministère découlant de la gestion des terrains. 	<p>L'exercice du Plan directeur 2001 et le passage du Ministère à des équipes horizontales ont comporté un examen des délégations du pouvoir d'achat et des modèles de prestation des services au sein d'AAC.</p>

ANNEXE I

TABLEAUX FINANCIERS

La présente annexe renferme les renseignements financiers détaillés du Ministère.

Table des matières

TABLEAU 1 : Sommaire des crédits approuvés

TABLEAU 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

TABLEAU 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

TABLEAU 4 : Recettes

TABLEAU 5 : Paiements législatifs

TABLEAU 6 : Paiements de transfert

TABLEAU 7 : Projets d'immobilisations

TABLEAU 8 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel (en millions de dollars)

TABLEAU 9 : Passif éventuel – Agriculture et Agroalimentaire Canada

REMARQUES :

Les montants figurant aux tableaux qui suivent ont été arrondis au million de dollars près. Pour cette raison, on a attribué la valeur 0,0 aux montants qui ne peuvent entrer dans cette catégorie.

Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas correspondre aux montants indiqués.

À la suite de la modification apportée à la structure des activités en 2000-2001, les montants par résultat stratégique pour 2000-2001 représentent des attributions approximatives; les montants des exercices antérieurs ne sont pas disponibles.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS

BESOINS FINANCIERS PAR AUTORISATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)		2001-2002		
CRÉDIT	PROGRAMME D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	DÉPENSES RÉELLES
1	Dépenses de fonctionnement	423,0	512,9	494,5
5	Dépenses en capital	37,5	53,2	53,2
10	Subventions et contributions	809,4	1 433,9	1 351,5
(L)	Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>	0,2	0,6	–
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	65,5	20,2	20,2
(L)	Garanties de prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	2,7	2,7
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole – Programme transitoire pour les viandes rouges</i>	0,2	0,8	0,8
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'innovation agroalimentaire</i>	1,1	0,6	0,6
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole – Programme d'assurance-récolte</i>	227,3	231,4	231,4
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole – Compte de stabilisation du revenu net</i>	212,6	249,5	249,5
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole – Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour l'industrie de la pomme</i>	0,0	–	–
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – salaire et allocation d'automobile	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	50,7	52,8	52,8
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	–	4,0	4,0
(L)	Droits des agences de recouvrement	–	0,1	0,1
(L)	Remboursement des sommes portées au crédit des recettes au cours des exercices précédents	–	–	–
(L)	Fonds renouvelables de l'Agence canadienne du pari mutuel	–	3,7	0,7
(L)	Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières	–	12,3	12,3
TOTAL POUR LE MINISTÈRE		1 831,6	2 578,8	2 474,3

TABLEAU 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES COMPARATIVEMENT AUX DÉPENSES RÉELLES, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ETP	COÛTS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		SUBVENTIONS	SUBVENTIONS	DÉPENSES BRUTES TOTALES	MOINS : RECETTES DISPONIBLES	DÉPENSES NETTES TOTALES
			EN CAPITAL	ET CONTRIBUTIONS VOTÉES	ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES				
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE									
Prévu	1 269	131,9	1,1	694,5	509,6		1 337,1	18,6	1 318,5
<i>Autorisations totales</i>	–	116,6	1,6	1 343,2	516,5		1 977,8	11,2	1 966,6
Réel	1 246	107,3	1,6	1 260,7	516,1		1 885,7	11,4	1 874,4
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT									
Prévu	1 459	115,4	3,6	24,4	–		143,4	15,1	128,3
<i>Autorisations totales</i>	–	148,0	8,2	22,4	–		178,7	17,4	161,2
Réel	1 492	147,6	8,2	22,4	–		178,2	17,5	160,7
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE									
Prévu	2 676	263,0	32,8	90,6	1,3		387,7	2,9	384,8
<i>Autorisations totales</i>	–	345,1	44,0	68,4	1,6		459,0	8,0	451,0
Réel	3 073	333,5	44,0	68,4	1,4		447,2	8,0	439,2
Total prévu	5 404	510,4	37,5	809,4	510,9		1 868,2	36,6	1 831,6
<i>Autorisations totales</i>	–	609,6	53,8	1 433,9	518,0		2 615,4	36,6	2 578,8
Total réel	5 811	588,4	53,8	1 351,5	517,4		2 511,1	36,9	2 474,3

AUTRES RECETTES ET DÉPENSES

MOINS : RECETTES NON DISPONIBLES

Prévu	25,5
<i>Autorisations totales</i>	137,5
Réel	137,5

PLUS : COÛT DES SERVICES FOURNIS PAR D'AUTRES MINISTÈRES¹

Prévu	33,2
<i>Autorisations totales</i>	34,5
Réel	40,5

COÛT NET DU PROGRAMME

Prévu	1 839,3
<i>Autorisations totales</i>	2 475,9
Réel	2 377,3

REMARQUES :

ETP = équivalent temps plein

(1) Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais liés aux locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions couvrant la part de l'employé pour les primes versées par le SCT, la protection relative aux accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le traitement et les dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.

TABLEAU 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)									
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	1999-2000			2000-2001			2001-2002		
	AUTORISATIONS			AUTORISATIONS			AUTORISATIONS		
	PRÉVU	TOTALES	RÉEL	PRÉVU	TOTALES	RÉEL	PRÉVU	TOTALES	RÉEL
Sécurité du système alimentaire				1 796,5	1 949,7	1 823,8	1 318,5	1 966,6	1 874,4
Santé de l'environnement				123,0	138,5	135,8	128,3	161,2	160,7
Innovations propices à la croissance				382,2	411,2	403,1	384,8	451,0	439,2
TOTAL	1 712,8	2 277,4	2 080,1	2 301,7	2 499,4	2 362,7	1 831,6	2 578,8	2 474,3

TABLEAU 4 : RECETTES

RECETTES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)					
	RECETTES RÉELLES 1999-2000	RECETTES RÉELLES 2000-2001	2001-2002		
			RECETTES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RECETTES RÉELLES
RECETTES DISPONIBLES					
Sécurité du système alimentaire		11,2	18,6	11,2	11,4
Santé de l'environnement		17,6	15,1	17,4	17,5
Innovations propices à la croissance		8,5	2,9	8,0	8,0
Total des recettes disponibles	102,3	37,3	36,6	36,6	36,9
RECETTES NON DISPONIBLES					
Sécurité du système alimentaire		6,4	10,5	120,0	120,0
Santé de l'environnement		10,4	3,5	4,8	4,8
Innovations propices à la croissance		24,5	11,6	12,7	12,7
TOTAL DES RECETTES NON DISPONIBLES	133,7	41,2	25,5	137,5	137,5
Total des recettes	236,0	78,5	62,1	174,1	174,3

REMARQUES :

Les recettes disponibles proviennent du Programme des pâturages communautaires, des frais d'administrations liés au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel. En vertu de la politique du Conseil du Trésor, le Ministère peut encaisser et dépenser jusqu'à 125 % de ses recettes nettes autorisées.

Les recettes non disponibles comprennent des postes tels que le remboursement de dépenses des années antérieures, les produits découlant de la vente de biens de l'État, les privilèges, les licences et les permis. Parmi les autres recettes non disponibles (non incluses dans les chiffres ci-dessus), mentionnons les recettes liées au rendement sur le capital investi provenant de la construction de centres d'exposition polyvalents, de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait, qui se chiffrent à un total de 63,8 millions en 2001-2002.

TABLEAU 5 : PAIEMENTS LÉGISLATIFS

Les paiements de transfert législatifs sont compris dans le tableau financier 6 : Paiements de transfert

TABLEAU 6 : PAIEMENTS DE TRANSFERT

PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)					
RÉSULTAT STRATÉGIQUE	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	2001-2002		
			DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
SUBVENTIONS					
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>		0,0	0,1	0,4	0,0
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)		4,7	6,8	6,0	6,0
		4,7	6,9	6,4	6,0
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT					
Recherche dans le domaine de l'agriculture par les universités et d'autres organismes scientifiques au Canada		0,0	0,2	0,0	0,0
Subventions aux organismes dont les activités appuient la conservation et la mise en valeur du sol et de l'eau		0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)		9,1	14,5	12,8	12,8
		9,2	14,7	12,8	12,8
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>		0,0	0,1	0,2	0,0
Recherche agricole dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada		0,8	0,8	0,7	0,7
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)		15,5	16,8	14,8	14,8
		16,4	17,7	15,7	15,5
<i>Total des subventions législatives</i>	–	0,0	0,2	0,6	0,0
<i>Total des subventions votées</i>	32,2	30,3	39,1	34,3	34,3
Total des subventions	32,2	30,3	39,3	34,9	34,3
CONTRIBUTIONS					
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE					
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)</i>		31,3	65,5	20,2	20,2
(L) Garanties de prêt relatifs à la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i>		0,0	4,0	2,7	2,7
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'assurance-récolte		222,6	227,3	231,4	231,4
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Fonds de développement Canada-Nouvelle-Écosse pour l'industrie de la pomme		0,0	0,0	0,0	0,0
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Compte de stabilisation du revenu net		226,1	212,6	249,5	249,5
(L) Contributions d'aide au revenu pour les agriculteurs, dans le cadre du Programme des avances printanières (PAP) – Manquements		0,0	0,0	12,3	12,3
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire (PAIA)		5,8	4,5	0,8	0,8

RÉSULTAT STRATÉGIQUE	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
Contributions pour la gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole (PCRA)		357,4	353,0	394,0	394,0
Contributions pour la gestion des risques agricoles		40,1	107,0	107,0	107,0
Contributions dans le cadre du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA), en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>		605,0	0,0	70,7	70,7
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)		1,2	2,0	2,2	2,2
Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes complémentaires de protection du revenu		146,0	134,2	151,3	81,1
Aide pour l'élimination des surplus de pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard à la suite de la découverte de la gale verruqueuse de la pomme de terre		14,6	0,0	0,0	0,0
Paiements par le gouverneur en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>		62,0	27,5	29,7	29,7
Contributions d'aide au revenu pour les agriculteurs, dans le cadre du Programme des avances printanières (PAP)		11,9	59,5	28,7	16,4
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité, en appui à la Semaine nationale de la sécurité à la ferme		0,0	0,0	0,0	0,0
Contributions versées pour le contrôle du virus de la sharka		0,0	0,0	2,2	2,2
Contribution pour la gestion des risques en agriculture. Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>		0,0	0,0	550,0	550,0
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire		0,5	0,0	0,5	0,5
		1 724,5	1 197,1	1 853,3	1 770,8
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT					
Contributions d'appui aux organismes œuvrant dans la recherche et le développement en agriculture		0,0	0,1	0,0	0,0
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, à des groupes d'agriculteurs et à de petites collectivités du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place d'un approvisionnement fiable en eau		5,3	5,4	7,1	7,1
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)		2,2	2,3	2,5	2,5
Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes complémentaires de protection du revenu		0,0	1,8	0,0	0,0
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire		0,1	0,0	0,0	0,0
		7,6	9,6	9,6	9,6
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE					
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes transitoires pour les viandes rouges		0,8	0,2	0,8	0,8
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programme d'innovation agroalimentaire		3,8	1,1	0,6	0,6
Initiatives prises dans le cadre des ententes sur le développement économique et régional		0,4	0,0	0,0	0,0
Contributions dans le cadre du Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies		0,0	35,0	22,9	22,9
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure		16,8	6,2	5,3	5,3
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)		6,0	5,3	5,8	5,8

RÉSULTAT STRATÉGIQUE	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
Contributions à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents (POS)		1,7	1,7	1,7	1,7
Contributions d'appui aux organismes œuvrant dans la recherche et le développement en agriculture		0,8	0,6	0,8	0,8
Contributions dans le cadre de l'Initiative du Partenariat rural canadien		2,1	0,5	2,8	2,8
Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> – Programmes complémentaires de protection du revenu		0,0	15,3	0,0	0,0
Contributions dans le cadre du Programme de commerce agroalimentaire		10,7	8,3	13,6	13,6
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire		0,5	0,0	0,1	0,1
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité, en appui à la Semaine nationale de la sécurité à la ferme		0,0	0,0	0,0	0,0
		45,5	76,0	56,0	56,0
<i>Total des contributions législatives</i>	501,9	484,6	510,7	517,4	517,4
<i>Total des contributions votées</i>	984,6	1 291,3	770,3	1 399,7	1 317,2
Total des contributions	1 486,5	1 775,9	1 281,0	1 917,1	1 834,6
<i>Total des subventions et des contributions législatives</i>	501,9	484,6	510,9	518,0	517,4
<i>Total des subventions et des contributions votées</i>	1 016,8	1 321,6	809,4	1 433,9	1 351,5
Total des paiements de transfert	1 518,7	1 806,2	1 320,3	1 952,0	1 868,9

TABLEAU 7 : PROJETS D'IMMOBILISATIONS

PROJETS D'IMMOBILISATIONS* PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)						
RÉSULTAT STRATÉGIQUE	COÛT TOTAL ESTIMATIF ACTUEL	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	2001-2002		
				DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE	–	–	–	–	–	–
Total	–	–	–	–	–	–
SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT						
Saskatchewan (Swift Current), Barrage Duncairn	10,0	–	–	–	0,1	0,1
Total	10,0	–	–	–	0,1	0,1
INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE						
St. John's (Terre-Neuve), modernisation des installations	13,5	–	–	0,9	0,9	0,2
Charlottetown (Î.-P.-É.), regroupement des opérations (F)	6,9	0,5	2,5	3,3	3,5	3,5
Kentville (Nouvelle-Écosse), modernisation des installations	10,0	–	–	–	–	–
Fredericton (Nouveau-Brunswick), modernisation des installations (I)	21,7	0,9	1,7	6,4	6,4	3,9
Lennoxville (Québec), rénovation des installations de recherche en agriculture laitière	8,5	–	–	–	–	–
St-Hyacinthe (Québec), Centre d'innovations technologiques (F)	8,0	–	0,6	4,4	6,9	6,9
Ste-Foy (Québec), agrandissement d'installations	30,0	–	–	–	0,1	0,1
London (Ontario), amélioration des installations (F)	7,5	1,4	0,3	–	–	–
Harrow (Ontario), modernisation des installations	10,0	–	–	–	0,1	0,1
Winnipeg (Manitoba), modernisation des installations (I)	24,0	0,8	–	–	–	–
Lethbridge (Alberta), nouvelles installations polyvalentes (F)	29,9	1,6	6,6	12,9	14,0	14,0
Beaverlodge (Alberta), modernisation de la ferme	3,5	–	–	–	–	–
Agassiz (C.-B.), (nouveau bureau-laboratoire (F)	18,0	7,0	9,0	–	–	–
Total	191,6	12,2	20,7	27,9	31,9	28,6
Total des projets de plus de 5 millions de dollars	201,6	12,2	20,7	27,9	32,0	28,6

REMARQUES :

* Cette liste comprend tous les projets d'immobilisations actuels approuvés dont la valeur est estimée à plus de 5 millions de dollars.

** Le coût total estimatif actuel inclut à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2001-2002 et au-delà.

(F) indique une estimation fondée (I) indique une estimation indicative

TABLEAU 8 : FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2001-2002			
	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	AUTORISATIONS TOTALES	RÉEL
Recettes	14,1	14,9	14,0	14,9
Dépenses	14,4	14,1	14,0	14,6
Profit ou (perte)	(0,3)	0,8	0,0	0,3
Ajouter les postes ne nécessitant pas une utilisation de fonds :				
Dépréciation / amortissement	0,1	0,5	–	–
Changements dans le fonds de roulement	(0,1)	(0,6)	–	0,6
Autres changements	0,1	0,6	–	(1,2)
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,1)	–	(0,4)
Excédent de trésorerie (besoin)	(0,3)	1,2	0,0	(0,7)
Autorisation : excédent cumulatif (réduction)	2,5	3,7	3,7	3,0

REMARQUES :

Une « marge de crédit » de 2 millions de dollars a été approuvée comme étant la somme maximale pouvant être retirée du Trésor en tout temps. L'autorisation inclut la réduction de 2 millions de dollars.

TABLEAU 9 : PASSIF ÉVENTUEL — AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

PASSIF ÉVENTUEL (EN MILLIONS DE DOLLARS)			
ÉLÉMENTS DU PASSIF ÉVENTUEL	MONTANT		
	31 MARS 2000	31 MARS 2001	À JOUR, AU 31 MARS
Litiges	12,2	6,6	3,3
Garanties	1 028,9	915,1	708,1 ¹
Total	1 041,2	921,6	711,5

REMARQUE :

¹ Ce montant tient compte du passif éventuel estimatif du Ministère, lié aux garanties offertes aux termes de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) et de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC).

ANNEXE II

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



Agence canadienne du pari mutuel

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a comme mandat de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses dans les hippodromes en garantissant l'intégrité du pari mutuel. Ce mandat découle de l'application du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* en vertu de l'article 204 du Code criminel. En 2001-2002, l'ACPM a offert une supervision efficiente et efficace du pari mutuel, compte tenu du niveau de ressources issu du prélèvement fédéral. L'ACPM a veillé également à maintenir la viabilité de l'industrie du pari mutuel au Canada en faisant la promotion des programmes de surveillance qui contribuent à l'image positive des courses de chevaux et en offrant ces programmes.

LE CONTEXTE OPÉRATIONNEL DE L'ACPM

- L'ACPM recouvre intégralement ses coûts et tire la totalité de son financement d'un prélèvement effectué sur chaque dollar parié sur des courses de chevaux canadiennes.
- Au terme de l'exercice 2001-2002, le volume brut des paris atteignait 1,86 milliard de dollars. Une proportion de 0,8 p. 100 de chaque dollar parié au Canada est prélevée par le fédéral. La majeure partie de chaque dollar parié revient aux gagnants.
- Au Canada, on compte 85 hippodromes et 137 salles de pari, qui sont considérées comme des extensions des hippodromes.

RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2001-2002

Des communications efficaces

- L'atelier ACPM – Industrie tenu en novembre 2001 s'est avéré fructueux et productif. Les participants de l'industrie et des organismes de réglementation provinciaux ont été nombreux. Les organismes de réglementation internationaux ont également pris part à l'atelier. L'examen de la proposition de modifications réglementaires au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* a été un aspect important de l'atelier.
- La proposition de modifications réglementaires et les initiatives stratégiques de l'Agence ont donné lieu à des consultations et à des réunions constructives auxquelles ont pris part les organismes de réglementation et l'industrie tout au long de l'année. Lors de ces rencontres, des questions relatives à l'industrie ont également été abordées.
- L'ACPM a mis à la disposition de l'industrie, des gouvernements et des parties intéressées une grande variété de rapports statistiques, qui peuvent être consultés sur le site Web de l'Agence.

Plans d'activités stratégiques s'échelonnant sur trois ans

- L'Agence a élaboré un plan d'activités s'échelonnant sur cinq ans, soit sur les exercices financiers 2002-2003 à 2006-2007.
- Le fonds renouvelable a été soigneusement géré; depuis 1980, l'organisme s'est toujours autofinancé. L'Agence a mis en place des contrôles financiers et des régimes de comptabilité de la gestion pour faire le suivi de ses dépenses et ainsi pouvoir combler ses besoins avec les ressources disponibles.
- Un nouveau contrat été accordé pour la mise en œuvre des programmes de surveillance de photos d'arrivée et de contrôle vidéo des courses. Ce contrat donnera lieu à des économies de l'ordre de un million de dollars dans le cas du Programme de contrôle vidéo des courses.

Des opérations d'application efficaces et efficaces

- Des agents de l'ACPM présents aux hippodromes ont supervisé le fonctionnement de tous les systèmes de pari mutuel canadiens tant au pays qu'à l'étranger. Ils se sont présentés aux hippodromes quotidiennement afin de contrôler l'exécution des travaux des fournisseurs de programme engagés par l'Agence.

Pour surveiller le pari mutuel, on vérifie au moins 25 % de toutes les poules de pari. Au cours de cette période, 28 % des 341 509 poules offertes, soit 96 274 poules, ont été vérifiés.

- Le Programme de contrôle vidéo des courses a été instauré dans 66 hippodromes, pour un total de 3 114 jours de course. Le Programme de surveillance des photos d'arrivée, de son côté, a été mis en place dans 48 hippodromes, pour un total de 3 114 jours de course.
- Cinquante-cinq mille échantillons officiels prélevés sur des chevaux sélectionnés ont été analysés pour détecter la présence éventuelle de drogues affectant la performance. De ce nombre, 83 chevaux (0,15 p. 100) avaient été drogués avec des substances illicites.
- Trois nouvelles drogues ou métabolites ont été détectées pour la première fois au Canada (nedocromil, phénytoïn et 5-hydroxyphényl/phénylhantoin).
- L'ACPM a été le premier organisme de réglementation du pari mutuel au monde à mettre au point et à utiliser des systèmes informatisés de contrôle et de vérification pour toutes les activités de pari au Canada. Un projet pilote fructueux a été lancé en mars 2002, au Hastings Park Racetrack, à Vancouver.
- L'Agence a mis sur pied un laboratoire de recherche et de référence à Ottawa pour étudier de nouvelles méthodes de dépistage des drogues et pour évaluer l'exactitude des résultats et des procédures des laboratoires contractuels.

Conseil national des produits agricoles

APERÇU



Créé en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil national des produits agricoles (CNPA) relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le rôle du Conseil, conformément à la partie II de la Loi, est de surveiller les régimes canadiens de commercialisation ordonnée pour la volaille et les oeufs et, en vertu de la partie III de la Loi, de superviser les activités de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil consulte régulièrement les gouvernements de toutes les provinces et de tous les territoires qui manifestent un intérêt pour la création ou l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices établis en vertu de la Loi.

En plus de ses responsabilités législatives qui visent à examiner les activités, les ordonnances et les règlements de l'office, à mener des enquêtes sur les plaintes concernant les décisions prises par les offices et à enquêter sur le bien-fondé de la création de nouveaux offices, le Conseil entreprend des activités discrétionnaires dans le but de promouvoir le dynamisme et d'accroître la compétitivité des secteurs qu'il supervise. Le Conseil s'est engagé à collaborer avec le secteur pour relever les défis et saisir les occasions qui découlent d'importants changements dans les politiques agroalimentaires, des tendances dans le commerce et des besoins des marchés intérieur et étranger.

Le Conseil est actuellement composé d'une présidente à plein temps et de huit membres à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil à l'échelle du Canada. Les membres du Conseil représentent tous les aspects du secteur des oeufs et de la volaille, ainsi que d'autres secteurs de l'agroalimentaire, depuis l'industrie primaire jusqu'à la transformation ultérieure.

OBJECTIFS

En vue de s'acquitter de sa mission qui consiste à promouvoir le dynamisme et la compétitivité des secteurs qu'il supervise, le Conseil poursuit trois objectifs stratégiques :

Premièrement, le Conseil veille à ce que le régime canadien de commercialisation ordonnée fonctionne dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, notamment des producteurs, des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement. Il exerce une supervision transparente et responsable des offices canadiens de commercialisation du poulet, du dindon, des oeufs et des oeufs d'incubation de poulet à chair. Il collabore avec ses partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux, et travaille au renouvellement des accords afin de renforcer le régime de commercialisation ordonnée.

Deuxièmement, le Conseil encourage le dynamisme, la compétitivité et la rentabilité des secteurs et coopère avec eux afin de renforcer leur capacité à répondre aux besoins du marché. Il engage ces secteurs à se prévaloir des possibilités d'exportation,

à relever leurs normes de salubrité alimentaire, à mieux gérer la chaîne d'approvisionnement et à adopter d'autres mesures dont pourraient bénéficier les industries canadiennes de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il fournit aussi une orientation concernant les avantages relatifs et le processus à suivre pour la création d'offices de promotion et de recherche.

Troisièmement, le Conseil s'applique à améliorer continuellement l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans ses activités. À cette fin, il améliore sa planification stratégique, ses processus globaux de divulgation et ses modes de fonctionnement.

FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS STRATÉGIQUES POUR 2002-2002

Forum sur la sensibilisation à la mondialisation

Dans le cadre de sa stratégie de collaboration avec les industries qu'il supervise, le Conseil a animé une série de rencontres pour discuter du commerce, de technologie et d'autres aspects internationaux touchant les industries canadiennes des oeufs et de la volaille.

Tenu dans sept villes, le Forum sur la sensibilisation à la mondialisation a aidé 200 chefs de l'industrie à mieux saisir les développements dans l'industrie et à discuter de leurs incidences pour le Canada.

Pour faciliter la suite des discussions, le Conseil a affiché les exposés présentés au Forum sur son site Web . En outre, il publiera un rapport d'information sur le Forum et invitera les lecteurs à exprimer leurs commentaires. Le Conseil est fortement intéressé par les résultats de ces discussions.

Groupe de travail sur l'exportation de la volaille

Le Groupe de travail sur l'exportation de la volaille a défini son mandat en 2001 et il s'est attelé à la tâche d'encourager et de faciliter les exportations de poulet et de dindon. Présidé par le Conseil, le Groupe s'est appliqué à cerner les avantages d'une approche plus étroitement ciblée sur l'exportation de la volaille et à établir les éléments dont doit disposer l'industrie pour réussir.

Le Groupe de travail a aussi discuté du rôle optimal du gouvernement canadien en la matière. Le CNPA a collaboré avec les transformateurs au renforcement de leur présence au sein de SourceCAN, le réseau de commerce électronique exploité par Industrie Canada. Le Conseil a aussi contribué à l'élaboration d'un répertoire des transformateurs canadiens d'oeufs et de

volaille aux fins de distribution par le truchement de nos ambassades et de nos missions à l'étranger, ainsi qu'aux fins d'utilisation aux foires commerciales.

En outre, le CNPA a encouragé l'industrie à participer aux foires commerciales afin de recueillir des renseignements sur les marchés et de nouer des liens avec d'éventuels acheteurs. Le Conseil, avec la Fédération canadienne pour l'exportation de boeuf, a organisé un stand en mars dernier à la FoodEx 2001 à Tokyo. De l'information de nature promotionnelle concernant l'industrie canadienne de la volaille a été distribuée à quelque 93 000 visiteurs de la FoodEx. Le Conseil a aussi préparé, à l'intention des transformateurs sensibilisés à l'exportation, des recommandations sur les occasions de développement des marchés aux foires commerciales tenues aux États-Unis, en Allemagne et en Argentine.

En outre, le Groupe de travail a repéré le grandissant marché international *halal* comme une ouverture pour l'industrie canadienne. La viande de volaille *halal* est préparée selon les pratiques islamiques. Sur le marché américain seulement, une population islamique croissante constitue un intéressant créneau. Le Conseil, avec l'aide d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, a mis sur pied un Atelier sur le Moyen-Orient pour réunir les producteurs et les transformateurs canadiens avec des acheteurs canadiens et étrangers afin de discuter d'ouvertures éventuelles.

Négociations commerciales internationales

Les négociations sur le secteur agricole dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont demeurées au centre des préoccupations du Conseil en matière de commerce en 2001. Le Conseil a tenu de façon continue les offices de commercialisation informés des développements à mesure qu'il discutait de la position mondiale du Canada dans le commerce avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire. Le Conseil a facilité les discussions entre les cadres des offices canadiens et les conseillers du gouvernement en politiques commerciales concernant la décision prise par l'OMC sur les produits laitiers en décembre 2001. Le Conseil a aussi fait le suivi des autres discussions touchant le commerce international.

Accords fédéraux-provinciaux

Le renouvellement de l'Accord fédéral-provincial du poulet constitue l'une de nos principales réalisations de 2001 et il est l'aboutissement de fort nombreuses discussions et d'une étroite collaboration entre le CNPA, les Producteurs de poulet du Canada et les régies provinciales. Fait important, la Colombie-Britannique a adhéré à l'Accord dont elle s'était retirée dix ans auparavant.

Les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture ont signé l'Accord à Whitehorse en juin 2001, trois ans après que les quatre offices canadiens aient été fortement incités à moderniser leur accord respectif. Les trois autres offices canadiens ont pris cet accord comme modèle pour renouveler leur propre accord. Les discussions à cette fin ont avancé et le CNPA prévoit qu'elles porteront fruit.

Office de recherche et de promotion des bovins

Le secteur canadien de la recherche, du développement des marchés et de la promotion des bovins a franchi un grand pas en 2001 avec la création d'un office canadien de recherche et de promotion des bovins, annoncée en décembre. Cet office, le premier en son genre, est autorisé à effectuer de la recherche en commercialisation primaire et en nutrition, à mettre au point de nouveaux produits et à mener des activités de publicité et de promotion. Ces initiatives seront payées au moyen d'un prélèvement sur les ventes canadiennes du produit intérieur et du boeuf importé. En 2000, le CNPA avait reçu une proposition de l'Association canadienne des éleveurs de bovins en vue de créer cet office. À la suite des audiences publiques qu'il a tenues, le Conseil a recommandé au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire que cet office soit établi. Celui-ci fournira à l'industrie canadienne des bovins une source stable de financement pour favoriser la consommation de bœuf, mettre en œuvre d'autres programmes de salubrité des aliments et effectuer de la recherche pour améliorer la qualité du bœuf.

Possibilité de créer des offices de promotion et de recherche

L'office canadien de recherche et de promotion des bovins est le tout premier organisme du genre à être créé en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Le Conseil croit qu'un tel office peut être utile à d'autres groupes responsables de produits et il aidera volontiers les autres organismes intéressés à examiner ce concept.

Les offices de ce genre contribueront à rendre les industries dynamiques, efficaces et compétitives par l'incitation à la recherche et à la promotion pour les produits agricoles. Par l'intermédiaire de ces offices, producteurs et importateurs auront accès à des renseignements utiles concernant le dynamique marché canadien. Les offices qui fonctionnent à l'échelle nationale perçoivent leur fonds au moyen de prélèvements imposés sur toutes les ventes de produits canadiens ou importés.

Amélioration des pratiques commerciales

En plus d'accomplir les fonctions que prescrit la loi, le Conseil cherche toujours des façons d'aider le régime canadien de commercialisation ordonnée à évoluer en harmonie avec un solide cadre réglementaire. Un aspect de ce travail au Conseil est la revue interne de sa structure et de ses mécanismes de gestion publique. Pour gérer ses activités avec efficacité, transparence et responsabilité, le Conseil veille à améliorer ses pratiques de planification stratégique, de divulgation et de responsabilisation. En janvier 2002, les membres du Conseil ont participé à une rencontre afin de revoir les pratiques et les politiques internes actuelles. Cette revue se traduira par la présentation d'un manuel des meilleures pratiques en gestion publique à l'intention du CNPA.

ANNEXE III

RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI

Rapport annuel prévu par la *Loi sur la protection du revenu agricole*

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Tous les agriculteurs obtiennent un niveau de récolte garanti pour chaque culture assurée selon le rendement antérieur de celle-ci.

L'assurance-récolte est un programme d'assurance à frais partagés qui permet d'équilibrer le revenu des agriculteurs en minimisant les répercussions économiques qu'entraîne la perte des récoltes due à des catastrophes naturelles comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, le vent, le feu, la pluie, la chaleur et les chutes de neige excessives, les maladies inévitables, l'infestation par des insectes et la dévastation par la faune. Bien que l'assurance soit de compétence provinciale et qu'il incombe aux provinces d'assurer la conception et la prestation du Programme, le gouvernement fédéral en finance la majeure partie afin que l'on puisse offrir aux agriculteurs une protection abordable contre les risques de la production. Pour l'exercice 2001-2002, le gouvernement fédéral a versé un total de 231 millions de dollars aux Programmes d'assurance-récolte provinciaux. Ce financement est octroyé en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA).

Le programme, qui est facultatif, est offert pratiquement à tous les agriculteurs canadiens qui produisent des récoltes commerciales. Les récoltes assurables et les spécificités du Programme varient selon les provinces en fonction de critères de sélection agronomiques et de l'importance des cultures déterminés par chaque province. Toutefois, tous les agriculteurs obtiennent un niveau de récolte garanti pour chaque culture assurée selon le rendement antérieur de celle-ci. Si la récolte n'atteint pas le niveau garanti en raison d'un risque assuré, l'agriculteur a droit à une indemnisation. Le tableau ci-dessous présente les contributions du gouvernement fédéral au Programme d'assurance-récolte dans chacune des provinces en 2001-2002, de même que les pertes subies par les provinces dans les dernières années.

TOTAL DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AU PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE POUR L'EXERCICE 2001-2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX PRIMES D'ASSURANCE-RÉCOLTE	CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX FRAIS ADMINISTRATIFS PROVINCIAUX	TOTAL DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES
Terre-Neuve	67	61	128
Île-du-Prince-Édouard	734	261	995
Nouvelle-Écosse	176	310	486
Nouveau-Brunswick	1 170	525	1 695
Québec ¹	11 812	7 778	19 590
Ontario	19 154	4 982	24 136
Manitoba	29 414	3 591	33 005
Saskatchewan	79 055	13 053	92 108
Alberta ¹	42 706	10 518	53 224
Colombie-Britannique	4 925	1 154	6 079
Total	189 213	42 233	231 446

¹ Les primes d'assurance-récolte et les frais administratifs comprennent les indemnités versées pour les dommages causés aux récoltes par la sauvagine.

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE PAR CAMPAGNE AGRICOLE

	NOMBRE DE PRODUCTEURS	SUPERFICIE ASSURÉE	PROTECTION (000 \$)	PRIMES TOTALES (000 \$)	TOTAL DES INDEMNITÉS (000 \$)	RATIO ANNUEL DES PERTES	RATIO INDEMNITÉS CUMULATIVES- RECETTES CUMULATIVES
TERRE-NEUVE							
1998-1999	35	578	967	114	125	1,10	1,24
1999-2000	44	615	1 048	117	86	0,73	1,17
2000-2001	39	539	964	115	128	1,11	1,16
2001-2002	39	573	1 078	117	194	1,66	1,22
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD							
1998-1999	175	37 797	25 099	1 486	1 707	1,15	0,88
1999-2000	205	46 850	35 853	2 188	2 562	1,17	0,89
2000-2001	331	65 400	37 774	2 771	2 669	0,96	0,89
2001-2002	291	72 639	42 965	2 939	10 067	3,43	0,94
NOUVELLE-ÉCOSSE							
1998-1999	515	27 092	13 599	647	934	1,44	0,74
1999-2000	483	25 211	12 144	640	795	1,24	0,75
2000-2001	500	26 090	14 303	674	286	0,42	0,73
2001-2002	500	25 246	14 763	657	890	1,35	0,75
NOUVEAU-BRUNSWICK							
1998-1999	407	87 501	36 807	3 533	982	0,28	1,01
1999-2000	402	89 648	38 359	3 185	1 387	0,44	0,98
2000-2001	433	90 115	39 449	2 979	545	0,18	0,95
2001-2002	425	96 547	41 321	2 710	639	0,24	0,92

QUÉBEC							
1998-1999	12 085	2 824 327	542 582	41 732	14 891	0,36	0,88
1999-2000	12 206	2 982 975	591 664	42 208	9 751	0,23	0,84
2000-2001	12 350	3 101 379	684 459	40 560	126 690	3,12	0,95
2001-2002	13 664	3 467 527	779 914	49 072	31 683	0,65	0,93
ONTARIO							
1998-1999	19 966	3 483 499	1 110 829	80 887	34 684	0,43	0,77
1999-2000	19 366	3 684 829	1 160 545	70 911	33 376	0,47	0,75
2000-2001	19 529	3 748 348	1 146 512	63 306	145 029	2,29	0,79
2001-2002	19 554	4 044 323	1 338 387	70 377	259 325	3,68	0,92
MANITOBA							
1998-1999	13 886	8 323 373	884 096	93 650	33 964	0,36	0,83
1999-2000	13 343	7 526 702	855 244	85 533	43 050	0,50	0,80
2000-2001	13 676	7 526 702	855 244	85 533	43 050	0,50	0,80
2000-2001	13 676	8 682 233	832 107	79 955	36 620	0,46	0,77
2001-2002	13 531	8 541 992	966 900	72 204	94 736	1,31	0,80
SASKATCHEWAN							
1998-1999	36 626	21 830 363	1 627 393	194 808	93 254	0,48	0,94
1999-2000	33 495	20 621 714	1 597 520	180 994	120 665	0,67	0,92
2000-2001	34 416	24 404 755	1 573 977	185 850	132 516	0,71	0,91
2001-2002	34 307	25 848 407	2 049 329	225 438	330 280	1,47	0,94
ALBERTA							
1998-1999	17 800	12 209 122	1 017 402	155 658	100 644	0,65	0,85
1999-2000	17 464	11 760 109	1 055 495	149 698	57 985	0,39	0,82
2000-2001	17 002	11 110 083	1 017 929	144 818	166 998	1,15	0,84
2001-2002	17 395	13 429 147	1 301 125	189 915	272 331	1,43	0,88
COLOMBIE-BRITANNIQUE							
1998-1999	1 953	341 466	185 642	11 424	1 715	0,15	1,00
1999-2000	2 252	422 886	231 714	13 807	5 411	0,39	0,97
2000-2001	2 350	436 079	247 723	14 295	9 419	0,66	0,96
2001-2002	2 300	428 502	256 308	14 261	10 783	0,76	0,96
CANADA							
1998-1999	103 448	49 165 117	5 444 417	583 938	282 901	0,48	0,88
1999-2000	99 260	47 161 539	5 579 586	549 280	275 068	0,50	0,85
2000-2001	100 626	51 665 021	5 595 198	535 324	620 902	1,16	0,86

NOTA :

Les chiffres peuvent changer après l'examen final des états financiers vérifiés des provinces.

PROGRAMME FÉDÉRAL DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE

Les mécanismes de réassurance offerts en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* procurent aux gouvernements provinciaux un moyen de partager avec le gouvernement fédéral les importantes pertes engendrées par le Programme d'assurance-récolte. Les dispositions fédérales de réassurance-récolte ont été offertes pour la première fois aux provinces en 1965.

Comment fonctionne le Programme fédéral de réassurance-récolte?

- Une portion des primes annuelles payées par les agriculteurs d'une province est versée au compte fédéral de réassurance. Cette portion varie selon le risque d'indemnisation établi pour chaque province.
- Le Programme fédéral de réassurance paie les provinces lorsque les indemnités d'assurance-récolte qu'elles versent aux agriculteurs excèdent leur réserve de primes accumulées plus une franchise de 2,5 p. 100 de leurs obligations d'assurance-récolte (protection).
- Toutes les indemnités qui restent à verser sont alors partagées par le gouvernement fédéral et les provinces dans une proportion de 75-25, le premier assumant la plus grande part.
- Si les fonds du compte fédéral de réassurance sont insuffisants pour effectuer les paiements de réassurance requis, le ministre des Finances avance les fonds nécessaires. Les avances non réglées provenant de la trésorerie sont remboursées au moyen des futures primes de réassurance.

En 2001-2002, cinq provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont participé au Programme fédéral de réassurance. Le tableau ci-dessous indique que les provinces ont versé des primes de réassurance totalisant 15 millions de dollars et qu'aucune indemnité n'a été versée en 2001-2002. Le compte fédéral de réassurance affichait un surplus de 69 millions de dollars au 31 mars 2002.

CAISSE FÉDÉRALE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE PAR EXERCICE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	RÉEL 1998-1999	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	RÉEL 2001-2002
NOUVELLE-ÉCOSSE ¹				
Solde d'ouverture	752	752	752	752
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	–	–	–	–
Solde de fermeture	752	752	752	752
NOUVEAU-BRUNSWICK				
Solde d'ouverture	(4 396)	(3 124)	(2 454)	(2 193)
Recettes	507	670	261	79
Dépenses ²	765	–	–	–
Solde de fermeture	(3 124)	(2 454)	(2 193)	(2 114)
ONTARIO³				
Solde d'ouverture	9	9	9	9
Solde de fermeture	9	9	9	9
MANITOBA				
Solde d'ouverture	(7 399)	(2 926)	(2 477)	(2 069)
Recettes	4 473	449	408	377
Dépenses	–	–	–	–
Solde de fermeture	(2 926)	(2 477)	(2 069)	(1 692)
SASKATCHEWAN				
Solde d'ouverture	(64 493)	(45 710)	(32 099)	(19 782)
Recettes	18 783	13 611	12 317	14 191
Dépenses ²	–	–	–	–
Solde de fermeture	(45 710)	(32 099)	(19 782)	(5 591)
ALBERTA				
Solde d'ouverture	76 499	77 222	77 225	77 225
Recettes	723	3	–	–
Dépenses	–	–	–	–
Solde de fermeture	77 222	77 225	77 225	77 225
CANADA				
Solde d'ouverture	972	26 223	40 956	53 942
Recettes	24 486	14 733	12 986	14 646
Dépenses	765	–	–	–
Solde de fermeture	26 223	40 956	53 942	68 588

¹ La Nouvelle-Écosse a cessé de participer au Programme à la fin de l'exercice 1996-1997 en raison de l'important surplus de sa caisse provinciale d'assurance-récolte.

² Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont utilisé leur enveloppe fédérale de protection du revenu disponible respectivement en 1997-1998 et 1998-1999 et en 1996-1997 et 1997-1998 afin de réduire leur dette de réassurance.

³ L'Ontario a cessé de participer au Programme durant l'exercice 1968-1969.

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN)

Ce compte créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permet aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

- (a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation de 2000 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 2000). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA) qui sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation de 2000, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 p. 100 des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;
- (b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation de 2000, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers respectivement, des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 p. 100, pour l'Alberta;
- (c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 p. 100 des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);
- (d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;

- (e) l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;
- (f) la majoration d'intérêt de 3 p. 100 par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 p. 100) et calculée sur les dépôts des participants, moins;
- (g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation de 1998, 1999 et 2000. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g)

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET – ÉTAT DES ACTIFS NETS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME (DOLLARS)

ACTIFS	31 MARS 2000	31 MARS 2001 ¹	31 MARS 2002 (NON VÉRIFIÉ)
COMPTANT			
<i>Comptant dans les comptes des participants (a)+(c)-(g)</i>			
Fonds 1	1 548 302 139	1 676 681 700	1 840 951 396
Fonds 2 (b),(d),(e),(f) - (g)	1 544 068 476	1 625 834 559	1 726 355 560
	3 092 370 615	3 302 516 259	3 567 306 956
COMPTES DÉBITEURS			
Participants			
Établissements financiers	5 700 254	10 861 195	4 490 928
– intérêt sur les comptes des participants	12 173 620	3 078 000	7 320 000
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt			
Fédéral	12 254 005	9 835 652	11 149 000
Provinces	8 903 275	6 868 095	7 027 000
	37 718 729	33 368 295	28 574 000
Actifs totaux	3 130 089 344	3 335 884 554	3 595 880 956
PASSIF			
Retraits des participants payables	41 422 955	46 793 932	44 155 190
Actifs nets des participants au programme	3 088 666 389	3 289 090 622	3 551 725 766

1. Les chiffres comparatifs du 31 mars 2001 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2002 (année de stabilisation 2000).

COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN) - ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME (DOLLARS)

	ANNÉE(S) DE STABILISATION (NOTE 2)		
	1998	1999 ¹	2000 (NON VÉRIFIÉ)
DÉPÔTS DES PARTICIPANTS			
Donnant droit à la contribution de contrepartie (a)	354,441,578	351,383,684	387,313,522
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c)	15,965,913	20,167,295	25,899,042
Autre	1,278,846	1,327,725	1,524,774
	371,686,337	372,878,704	414,737,338
CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE GOUVERNEMENTALES (B)			
De base :			
Fédérales	225 367 580	220 690 230	240 048 392
Provinciales	84 006 096	81 827 241	85 039 337
Bonifiées :			
Fédérales	20 742 557	22 052 110	20 076 768
Provinciales	22 577 510	24 061 495	21 696 231
	352 693 743	348 631 076	366 860 728
AUTRES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES (B)			
Fédérales	75 233 441	44 373	5 086 793
Provinciales	16 408 298	287 737	5 690 081
	91 641 739	332 110	10 776 874
INTÉRÊT			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	62 889 361	77 804 389	50 083 321
Établissements financiers (e)	57 923 583	68 153 770	63 383 396
Majoration d'intérêt (f)			
Fédérale	24 966 587	27 258 582	30 052 089
Provinciale	16 928 840	18 424 791	20 055 387
	162 708 371	191 641 532	163 574 193
Augmentation des actifs nets	978 730 190	913 483 422	955 949 133
RETRAITS DES PARTICIPANTS (G)			
Fonds 1	243 858 162	249 430 815	243 659 097
Fonds 2	469 500 551	455 204 841	440 863 598
	713 358 713	704 635 656	684 522 695
Part des coûts d'administration (g)	8 448 813	8 423 533	8 791 294
Baisse des actifs nets	721 807 526	713 059 189	693 313 989
Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation	256 922 664	200 424 233	262 635 144
Actif nets – Début de l'année de stabilisation	2 831 743 725	3 088 666 389	3 289 090 622
Actifs nets – Fin de l'année de stabilisation	3 088 666 389	3 289 090 622	3 551 725 766

1. Les chiffres comparatifs de 1999 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2002 (année de stabilisation 2000).
2. La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.

PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES PROPRES AUX PROVINCES

Les programmes complémentaires propres aux provinces ont vu le jour grâce à la reconnaissance par le fédéral et les provinces du besoin d'aider les agriculteurs à passer d'une situation où ils dépendent des gouvernements à une autre où ils assument une responsabilité croissante à l'égard de leur bien-être économique. Les programmes complémentaires propres aux provinces se répartissent en quatre grandes catégories.

1. PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE – PROGRAMMES QUI MISENT ENTRE AUTRES SUR LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT, LA FORMATION ET LA PROMOTION POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ ET LA STABILITÉ À LONG TERME DU SECTEUR.

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	FONDS FÉDÉRAUX 2000-2001 (MILLIERS DE DOLLARS)	FONDS FÉDÉRAUX 2001-2002 (MILLIERS DE DOLLARS)
Colombie-Britannique	Programme de développement agricole de Peace River	376	370
Alberta	Programme de développement de l'industrie du porc	–	98
	Programme de développement de l'industrie du boeuf	2 350	436
	Programme de développement de l'industrie de la betterave à sucre	83	49
	Programme de développement des industries à valeur ajoutée	1 000	2 187
Manitoba	Initiative de recherche et développement au sein du secteur agroalimentaire	1 903	1
Ontario	Programme de recherche et développement	–	2
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	–	–
	Programme de développement technologique 2000	755	950
	Programme de recherche et développement du secteur des céréales et du fourrage	211	–
	Programme de promotion et de sensibilisation	3	25
Terre-Neuve	Innovation agroalimentaire	1 350	473
Yukon	Innovation agroalimentaire	–	60

2. PROGRAMMES DE PROTECTION CONTRE LES SINISTRES (AXÉS SUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION) – PROGRAMMES HORS-CSRN FONDÉS SUR LA MARGE BRUTE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES INDIVIDUELLES.

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	FONDS FÉDÉRAUX 2000-2001 (MILLIERS DE DOLLARS)	FONDS FÉDÉRAUX 2001-2002 (MILLIERS DE DOLLARS)
Alberta	Programme de soutien du revenu en cas de calamité	–	–

3. PROGRAMMES DE TRANSITION À L'APPROCHE AGROGLOBALE – PROGRAMMES CONÇUS POUR AIDER LE SECTEUR À EFFECTUER UNE TRANSITION VERS UN SYSTÈME DE PROTECTION DU REVENU DE L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION.

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	FONDS FÉDÉRAUX 2000-2001 (MILLIERS DE DOLLARS)	FONDS FÉDÉRAUX 2001-2002 (MILLIERS DE DOLLARS)
Ontario	Programme d'assurance-revenu du marché	48 896	38 876

4. AUTRE

PROVINCE	NOM DU PROGRAMME	2000-2001 FONDS FÉDÉRAUX (MILLIERS DE DOLLARS)	2001-2002 FONDS FÉDÉRAUX (MILLIERS DE DOLLARS)
Colombie-Britannique	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	1,000	270
	Programme d'assurance pilote contre les marges négatives	2,867	793
	Accord complémentaire aux contributions provinciales au Programme d'assurance-récolte	7,088	6,100
Alberta	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	859	992
	Programme d'aide Canada-Alberta	–	51,200
Saskatchewan	Programme complémentaire d'indemnisation de non-ensemencement	14,833	–
	Programme d'aide additionnelle de la Saskatchewan	–	20,100
Manitoba	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	1,062	767
	Programme d'indemnisation contre la perte de bétail causée par des prédateurs	–	–
	Programme complémentaire d'indemnisation des dommages causés par la faune	26	–
Ontario	Programme d'indemnisation contre les dommages causés par le virus de la sharka	–	2,527
Québec	Contribution du gouvernement fédéral au Programme provincial de stabilisation des revenus agricoles	710	–
	Contribution additionnelle du gouvernement fédéral au Programme provincial de stabilisation des revenus agricoles	–	–
	Programme de gestion des risques agricoles généraux	52,438	49,141
Nouveau-Brunswick	Programme provincial de refinancement de la dette	78	–
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	–	26
Île-du-Prince-Édouard	Programme d'encouragement de la production de pommes de terre de semence	516	–
	Programme de réduction du virus des pommes de terre de semence	237	–
	Programme d'assurance provincial contre les marges négatives	–	666
	Programme complémentaire de rajustement pour la destruction des pommes de terre	–	1,808
	Programme d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite	–	518
	Programme B d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite	–	205
	Programme pour le fourrage	–	300
Terre-Neuve	Programme pour le fourrage	–	114

NOTA :

Le Régime d'assurance-revenu brut a pris fin en 1995-1996. En 2001-2002, les coûts liés à la clôture du régime avaient été réduits à 10 000 \$ par rapport aux 29 042 \$ en 2000-2001.

LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE (LPAACFC)

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)* aide financièrement les producteurs et leurs coopératives de commercialisation en leur accordant des prêts garantis. Ces prêts se traduisent en expansion de marché, en innovation agricole, en transformation à valeur ajoutée et en méthodes agricoles écologiques. Le programme facilite l'accès au financement en vue d'améliorer leur actif agricole, renforcer leur production et/ou améliorer leur stabilité financière. En vertu de cette loi, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada offre une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés et est tenu de rembourser 95 p. 100 du montant d'une perte subie par l'établissement de crédit. Ces prêts sont consentis jusqu'à 80 p. 100 du coût d'achat ou de la valeur estimée du bien. Les producteurs et les coopératives de commercialisation qui leur appartiennent doivent présenter leurs demandes de prêt directement à un établissement de crédit.

Le tableau ci-dessous compare différentes statistiques liées au fonctionnement de ce programme depuis 1997. Grâce à la LPAACFC, le secteur agricole a obtenu plus de 1,3 milliard de dollars en prêts garantis au cours des cinq dernières années. Les paiements ont excédé les revenus de moins de 1 million au cours des cinq dernières années. Cette différence est principalement attribuable aux paiements liés aux associations coopératives effectués en 1997-1998 et en 2001-2002. Une association coopérative peut aussi obtenir une garantie en vertu de la LPAACFC pour un montant allant jusqu'à 3 millions de dollars. Actuellement, les associations coopératives représentent moins de 5 p. 100 du portefeuille et seulement 5 comptes. Lors de l'exercice 2001-2002, on a effectué une analyse des risques pour déterminer les frais nécessaires à l'administration du programme et au remboursement des engagements futurs liés aux garanties. On en a conclu que des frais d'inscription de 0,85 p. 100 serait suffisant.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, on a consenti 5 659 prêts pour un total d'environ 178 millions de dollars, tandis qu'en 2000-2001, on avait consenti 6 304 prêts pour un total de 189 millions de dollars. On constate donc une diminution de 6 p. 100 de la valeur des prêts enregistrés. La majorité des prêts ont été

accordés à la Saskatchewan, soit plus de 64 p. 100, suivi de l'Alberta (10 p. 100) et de l'Ontario (13 p. 100). La plus grande partie des prêts ont été accordés au secteur des céréales et des oléagineux, soit 52 p. 100 du portefeuille, suivi du secteur du bœuf (28 p. 100). La machinerie agricole (51 p. 100) est le motif principal des demandes de prêt, suivi du bétail (15 p. 100) et des terres additionnelles (14 p. 100). Ces tendances sont semblables à celles des années précédentes.

La LPAACFC est entrée en vigueur en 1988, remplaçant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* (LPAA). Depuis, on a émis et enregistré des prêts pour une valeur de 3,8 milliards de dollars. Les prêts non remboursés (LPAA et LPAACFC) sont estimés à 1,2 milliard de dollars et le taux de remboursement du gouvernement est de 0,96 p. 100 des prêts accordés. Le recouvrement des demandes lors de cette période est en moyenne de 0,40 p. 100 du montant des prêts garantis; le coût moyen des demandes représente donc 0,56 p. 100. La responsabilité éventuelle du gouvernement face aux prêts non remboursés à la fin de mars 2001 atteignait 277 millions de dollars en raison d'une disposition de la *Loi* limitant la responsabilité du ministre (90 p. 100 pour le 1^{er} million, 50 p. 100 pour le 2^e et 10 p. 100 par la suite).

Voici les données pour les cinq années :

STATISTIQUES GÉNÉRALES LIÉES À LA *LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE*

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de nouveaux prêts enregistrés (en milliers)	15 946	8 641	7 628	6 304	5 659
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (en milliers de dollars)	516 885	259 174	215 998	189 087	178 732
Frais d'enregistrement de prêts reçus (en milliers de dollars)	2 599	1 296	1 630	1 574	1 527
Demandes payées (en milliers de dollars)	691	2 258	881	963	2 524
Recouvrement de demandes payées (en milliers de dollars)	791	709	308	344	158
Frais d'administration (en milliers de dollars)	567	1 000	1 000	1 000	1 000
Pertes ou gains nets (en milliers de dollars)	2 132	-1 253	57	-45	-1 839

NOTA :

Les indemnités versées au cours d'un exercice ne sont pas nécessairement liées aux prêts accordés au cours de ce même exercice et peuvent comprendre des indemnités versées pour des prêts accordés en vertu de la LPAA.

LOI SUR LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE (LPCA)

Rapport annuel campagne 2001-2002

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. Elle comporte trois parties et regroupe les dispositions de quatre lois antérieures : la *Loi sur le paiement anticipé des récoltes (LPAAR)*, la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*, la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles (LVCPA)* et la *Loi sur l'Office des produits agricoles (LOPA)*. Elle inclut aussi les dispositions relatives aux avances sans intérêt de l'ancien Programme d'accroissement des liquidités. La campagne 2001 correspond à la cinquième année de fonctionnement des programmes sous le régime de la nouvelle loi.

Il est prévu dans cette dernière qu'au bout de cinq ans le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada doit procéder, de concert avec le ministre des Finances, « à l'examen des dispositions et de l'application » de la loi, puis présenter un rapport au Parlement sur ses constatations. On procède en ce moment aux derniers préparatifs en vue de la présentation de ce rapport.

Programme de paiement anticipé

Dans le cadre du Programme de paiements anticipés (PPA), le gouvernement garantit le remboursement des avances que les associations de producteurs versent à leurs membres pour augmenter leurs liquidités au moment de la récolte ou après celle-ci. Chaque producteur peut obtenir jusqu'à 250 000 dollars, le gouvernement payant les intérêts sur la première tranche de 50 000 dollars qui lui est avancée. On utilise comme garantie les récoltes entreposées par le producteur; celui-ci rembourse son avance à la vente de ces dernières. À défaut, le gouvernement rembourse à l'association un montant correspondant, qui devient pour le producteur une dette envers la Couronne.

La raison d'être des avances est d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Elles leur permettent de prendre des décisions commerciales en se fondant sur les signaux du marché plutôt que sur leurs besoins de trésorerie à court terme.

Pour la campagne 2001, le Ministère a pris cinquante-quatre (54) ententes avec des associations de producteurs de toutes les régions du pays, y compris la Commission canadienne du blé. Ces organisations ont versé des avances à près de 33 696 producteurs, pour une valeur de 813 millions de dollars, ce qui représente un recul de 160 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Celui-ci s'explique probablement par la décision des producteurs

d'utiliser le Programme d'avances printanières (PAP) de préférence au PPA et par les conditions de sécheresse auxquelles ils ont dû faire face. En 2001-2002, le Ministère a versé 6,6 millions de dollars en intérêts au titre des ententes de la campagne 2001. Celles-ci couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte 2001 et sont donc en vigueur jusqu'à l'automne 2002. D'autres frais d'intérêts seront engagés et les associations ne pourront présenter des demandes de réclamations basées sur la garantie du gouvernement qu'après cette période. Dans le cadre de ce programme, le nombre de prêts non remboursés demeure faible, soit 0,95 p. 100 des avances consenties au cours des cinq dernières années.

Le Ministère a mis en œuvre le PAP en 2000 pour aider les producteurs à financer leurs opérations d'ensemencement et il a été reconduit pour la campagne 2002. Il offre en gros les mêmes avantages que le PPA, mais au printemps plutôt qu'à l'automne. La mise en œuvre de ce programme n'a eu aucune incidence négative sur les défauts de paiements dans le cadre du PPA.

CAMPAGNE	NOMBRE D'ASSOCIATIONS	AVANCES LIÉES À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ (EN MILLIONS DE \$)	AVANCES NON LIÉES À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ (EN MILLIONS DE \$)	TOTAL DES AVANCES ÉMISES (EN MILLIONS DE \$)	DÉFAUTS DE PAIEMENT (PAR EXERCICE) (EN MILLIONS DE \$)	Total des frais d'intérêts (PAR CAMPAGNE) (EN MILLIONS DE \$)
1997-1998	45	533	278	811	0,8	12,3
1998-1999	45	469	339	806	24,8	20,2
1999-2000	51	515	431	946	5,3	23,1
2000-2001	53	612	362	974	3,7	24,0
2001-2002	54	509	304	813	7,0	7,6

1. Les données fournies sont fondées sur la campagne agricole, qui va environ du 31 juillet au 1^{er} août et ne coïncide donc pas avec l'exercice du gouvernement. C'est pourquoi les frais d'intérêts ne correspondent pas aux données des Comptes publics, qui couvrent un exercice.
2. Le total des frais d'intérêts pour la campagne 2001-2002 est en date du 17 juillet 2002.

Achats gouvernementaux

Dans le cadre du programme Achats gouvernementaux, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, peut acheter, entreposer, transporter, transformer et vendre des produits agricoles. Depuis l'adoption de la LPCA, on ne s'est pas encore servi de cette disposition de la Loi.

Programme de mise en commun des prix (PMCP)

L'objectif de ce programme est de faciliter la commercialisation des produits agricoles dans le cadre d'un plan de coopération. Selon ses dispositions, le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimum pour les produits agricoles vendus par un organisme de commercialisation. L'entente connexe prise avec

l'organisme protège les producteurs des fluctuations du marché et couvre les paiements initiaux versés ainsi que les coûts engagés pour commercialiser le produit, jusqu'au maximum fixé. Le prix garanti aide l'organisme à obtenir du financement pour verser les paiements initiaux et mener ses opérations de commercialisation, les institutions financières considérant cette entente conclue avec le gouvernement comme la garantie du prêt. L'organisme de commercialisation verse le paiement initial au producteur à la livraison du produit agricole. On se sert du prix de gros moyen prévu pour une campagne donnée pour fixer le prix garanti au producteur. Lorsque ce prix de gros moyen est inférieur au prix garanti, le gouvernement fait appel au Trésor pour rembourser la différence à l'organisme.

Au cours de l'exercice 2001-2002, environ 124 millions de dollars en garantie de prix ont été consentis en vertu de la LPCA à cinq organismes de commercialisation du Canada, au profit de près de 19 350 producteurs. On ne prévoit pas de réclamations pour la campagne 2001-2002.

PMCP ET LVCPA SOMMAIRE RÉTROSPECTIF DES ENTENTES*

CAMPAGNE	NOMBRE D'ORGANISMES DE COMMERCIALISATION	NOMBRE DE PRODUCTEURS	GARANTIES TOTALES (EN MILLIERS DE \$)	PAIEMENTS AU TITRE DES GARANTIES (EN MILLIERS DE \$)	
1993/1994	14	23 865	130 476	405	(a)
1994/1995	9	21 177	270 060		
1995/1996	8	21 900	298 738		
1996/1997	4	21 222	183 979	17 285	(b)
1997/1998	5	21 050	160 520		
1998/1999	5	20 650	191 494		
1999/2000	6	21 439	197 358		
2000/2001	5	20 650	136 226		
2001/2002	4	19 350	123 916		
Total			1 692 767	17 690	

PAIEMENTS AU TITRE DES GARANTIES

a. Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. (1991) - 405 000 \$

b. Commission ontarienne de commercialisation du blé (1996) - 17 285 421 \$

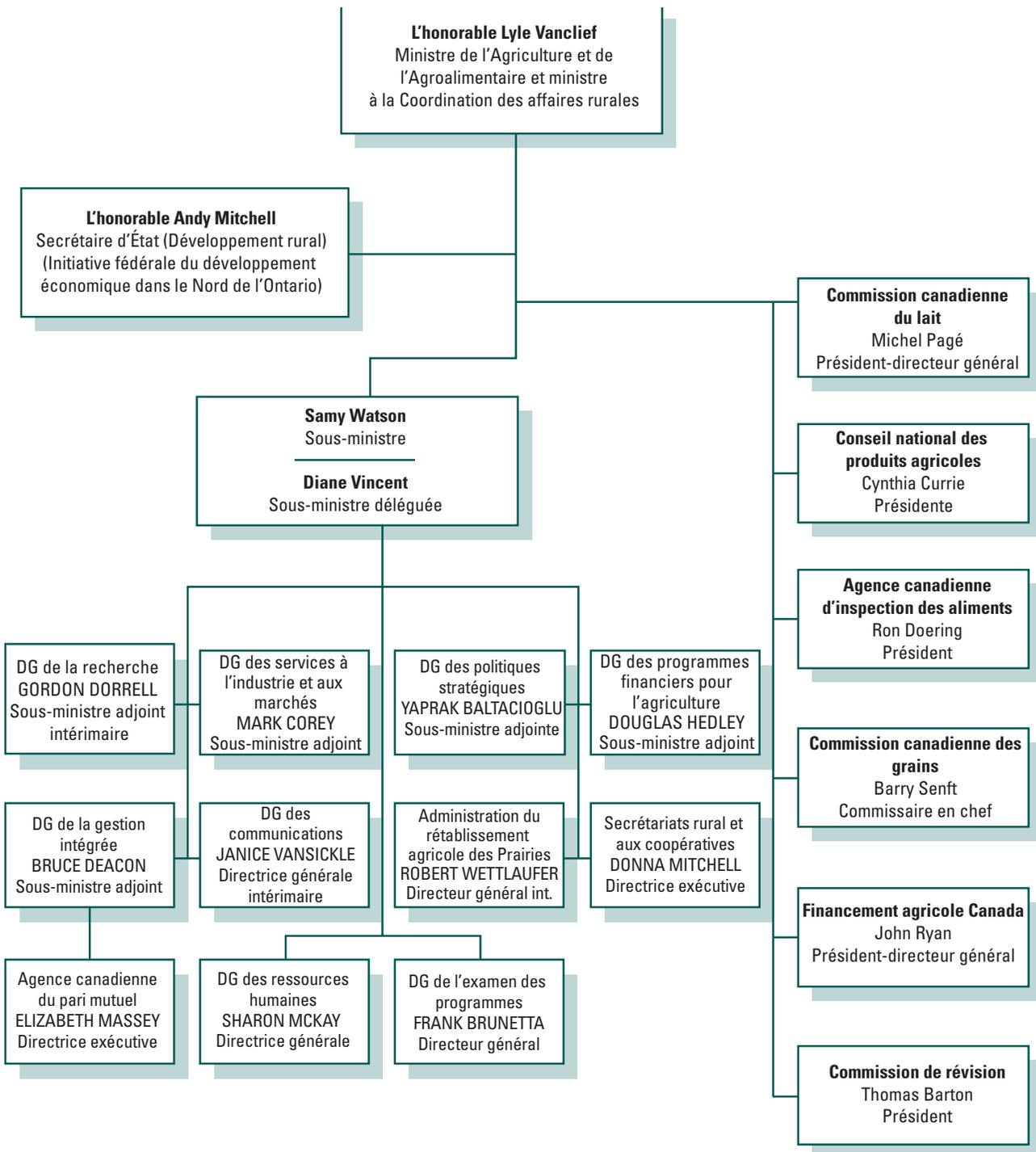
*NOTA :

Les données fournies pour les campagnes 1997, 1998, 1999 et 2001 concernent le PMCP sous le régime de la LPCA. Les données fournies pour les campagnes 1993 à 1996 inclusivement sont liées à l'ancienne LVCPA.

ANNEXE IV

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada - Notre équipe 2001-2002



Pour nous joindre

PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux

930, avenue Carling

Ottawa (Ontario) K1A 0C5

(613) 759-1000

Adresse Internet : <http://www.agr.gc.ca>

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre à la Coordination des affaires rurales

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député

<http://www.agr.gc.ca/minofff.html>

Secrétaire d'État (Développement rural)

(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député

<http://www.agr.gc.ca/cb/min/fmitchell.html>

Sous-ministre et sous-ministre déléguée

Samy Watson

Sous-ministre

(613) 759-1101

[watsons@agr.gc.ca](mailto:watson@agr.gc.ca)

<http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html>

Diane Vincent

Sous-ministre déléguée

(613) 759-1090

vincentdi@agr.gc.ca

<http://www.agr.gc.ca/cb/min/admovincentf.html>

CHEFS DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DES ORGANISMES

Direction générale de la recherche

Gordon Dorrell
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7777
dorrellg@agr.gc.ca
<http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/>

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

Mark Corey
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7561
coreym@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/dgsim.html>

Direction générale des politiques stratégiques

Tom Richardson
Sous-ministre adjointe intérimaire
(613) 759-7349
richart@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml

Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture

Douglas Hedley
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7243
hedleyd@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml

Direction générale de la gestion intégrée

Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/csb_f.phtml

Direction générale des communications

Janice Vansickle
Directrice générale intérimaire
(613) 759-7964
vansicklej@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml

Direction générale des ressources humaines

Sharon McKay
Directrice générale
(613) 759-1196
mckays@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/hr/mainf.html>

Direction générale de l'examen de programmes

Frank Brunetta
Directeur général intérimaire
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/review/frbmain.html>

Agence canadienne du pari mutuel

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
C.P. 5904 PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
<http://www.cpma-acpm.gc.ca/>

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Robert Wettlaufer
Directeur général intérimaire
Tour CIBC
1800, rue Hamilton, bureau 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-5081
wettlauferb@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/pfra/>

Secrétariat rural et aux coopératives

Donna Mitchell
Directrice exécutive
(613) 759-7113
mitchelldo@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/policy/rural>
<http://www.agr.gc.ca/policy/coop/>

PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

Conseil national des produits agricoles

Cynthia Currie, présidente
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
currie@cagr.gc.ca
<http://nfpc-cnpa.gc.ca>

Agence canadienne d'inspection des aliments

Richard Fadden
Président
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
faddenr@agr.gc.ca
<http://cfia-acia.agr.gc.ca>

Financement agricole Canada

John Ryan
Président-directeur général
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan)
S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
<http://www.fcc-sca.ca>

Commission canadienne des grains

Chris Hamblin
Commissaire en chef
303, rue Main, bureau 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8
(204) 983-2735
chamblin@cgc.ca
<http://www.cgc.ca>

Commission canadienne du lait

John Core
Président-directeur général
1525, avenue Carling
Bureau 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
jcore@agr.gc.ca
<http://www.cdc.ca>

Commission de révision

Thomas Barton
Président
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6
(613) 792-2087
<http://www.rt-cr.gc.ca>